

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. AVRIL

1777.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire Examinateur.*

2

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'imprimeur de ce journal.*

T

In-douze.

Traité , ou réflexions sur l'origine , la cause ,
la propagation , les préservatifs & la cure de
la peste.

Traité, ou réflexions sur les plaies d'armes à feu,
par Mr. Ledram. *Amsterdam.*

Traité de la satire.

Traité des tumeurs enkistées, par le Sr. Rey.

Traité du vertige , avec la description d'une cata-
lepsie hystérique &c. par Mr. de la Mettrie.

Traité de la vie chrétienne du Docteur Scot, qui
renferme la dernière fin de la vie chrétienne,
les moyens généraux & les vertus humaines &c.
2 vol.

Traité des vertus & des récompenses, pour servir
de suite au traité des délits & des peines. 1768

Traité sur le bonheur public, par Mr. Louis-Antoi-
ne Muratori, avec sa vie & le catalogue de ses
ouvrages, 2 vol. *Lyon* 1772.

Traité de la culture des pêchers. *Paris* 1770.

Traité des devoirs des gens du monde, par Mr.
Collet 1763.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

I. AVRIL

1777.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Dictionnaire des origines ou époques des inventions utiles, des découvertes importantes, & de l'établissement des peuples, des religions, des sectes, des hérésies, des loix, des coutumes, des modes, des dignités, des monnoies, &c. A Paris 1776, chez Baffien, & à Liege chez Demazeau.

ON aura d'abord quelque peine à se faire une idée du vrai but de ce dictionnaire, & à le différencier d'une foule d'autres dictionnaires qui, de quelque manière qu'ils traitent, n'ont garde de taire l'origine, puisque c'est-là en quelque sorte

M m a

la première notion de la chose. On est donc sûr de trouver ici plusieurs articles qu'on trouve dans les dictionnaires de tout genre, mais on trouvera sur l'origine & les variations des objets dont on s'occupe, des détails particuliers qu'on n'assembleroit pas sans peine & que l'auteur présente avec beaucoup de clarté & d'ordre. Nous donnerons un exemple de sa manière dans l'article *fidei-commis*. " Dans l'origine les *fidei-commis* ont été imaginés pour éluder les dispositions de la loi, qui défendoit d'instituer certaines personnes & de leur léguer aucune chose. Les testateurs instituoiént un héritier capable de recevoir, à condition qu'il jureroit de rendre une partie de la succession à la personne incapable. Les magistrats dispensoient ordinairement l'héritier de ce serment; & la loi même prononçoit une peine contre lui lorsqu'il rendoit ce qu'il avoit reçu, à un homme qui avoit été proscrit: mais la plupart de ceux qui étoient chargés de rendre par un testament dont le public avoit connoissance, se faisoient un point d'honneur de jurer qu'ils accompliroient la volonté du testateur, nonobstant la peine qui étoit prononcée contre ceux qui violoiént la loi. Il est même à propos d'observer que les romains avoient tant d'horreur pour les faux sermens, qu'ils aimoiént mieux souffrir que la loi fût éludée que d'empêcher celui qui avoit juré d'accomplir son serment; il n'étoit pas privé de la succession ou des legs qu'on savoit bien qu'il devoit

rendre à une personne incapable ; on se contentoit de le punir de la peine portée par la loi qui le défendoit. Ainsi les fidei-commis dépendoient absolement de la bonne foi de ceux qui en étoient chargés ; d'où vient le nom de fidei-commis. Mais aujourd'hui le principal effet de cette substitution est de conserver les biens dans la famille , & d'empêcher l'héritier de le dissiper : c'est pourquoi nous ne voyons presque plus de fidei-commis , où l'héritier soit chargé de rendre immédiatement après avoir recueilli la succession , mais seulement après sa mort. Les fidei-commis peuvent être universels ou particuliers. Le fidei-commis est universel lorsque le testateur charge son héritier de rendre la succession à un tiers ; il n'est que particulier lorsqu'il consiste seulement en une certaine chose ou certaine somme „

Le passage suivant sur l'héraldique nous a paru remarquable. “ Il y a apparence que l'usage des armoiries qui ne devoient appartenir qu'à la noblesse , a commencé pendant les croisades , pour distinguer les personnes qui étant toutes couvertes de fer , n'étoient guere reconnoissables sans une marque extérieure „

Une chose fort rare dans les écrits modernes & sur-tout dans les dictionnaires , c'est la sagesse & la religion que l'auteur a soin de joindre toujours aux recherches historiques & au résultat qu'il en forme. On en jugera par ce qu'il dit du duel. “ Il y a des écrivains qui prétendent que le duel tiroit son origine de Gondobaud Roi de

Bourgogne , qui dans la loi Gombette art. XLV, défere le combat singulier à ceux qui ne voudront pas s'en tenir à la déposition des témoins , ou se contenter du serment de leur adverfaire. Mais cette loi n'a fait que consacrer un usage depuis long-tems établi dans le nord. La coutume barbare de se faire justice soi-même par force , dit le président Henault , & d'associer toute sa famille à sa vengeance , étoit passée de la Germanie dans les Gaules , & elle s'y conserva plus de six cents ans. Les françois uniquement élevés dans la profession des armes , & jaloux de leur liberté , ne pouvoient se résoudre à renoncer à un usage qu'ils regardoient mal-à-propos comme le privilege de la noblesse & comme le caractere prétendu de leur indépendance. Il faut remarquer que si quelqu'un de la famille offensée trouvoit la poursuite & la vengeance des torts trop dangereuses , en ce cas la loi salique lui permettoit de se désister publiquement de cette guerre particuliere ; mais aussi cette même loi , tit. LXIII , le privoit du droit de succession , comme étant devenu étranger dans sa propre famille & en punition de son peu de courage : loi étrange & cruelle , qui entretenoit la férocité d'une nation ou plutôt qui en étoit une suite ! Que de sang a couté ce funeste préjugé , ignoré des grecs & des romains ! Cependant ces combats eurent besoin depuis de la permission expresse du Prince , enforte que c'étoit un crime de leze-majesté de se donner camp & jour pour se battre , d'appeller

ou envoïer des cartels ou défis sans l'octroi & permission du Prince ; au-lieu que lorsqu'il y avoit gage adjugé par le Roi, comme on parloit alors , c'est-à-dire, lorsque le Roi jugeoit l'offense assez grande pour mériter un combat, le combat devenoit légitime & étoit souvent honoré par la présence du Roi , & quelquefois les évêques y assistoient, comme il arriva au combat des ducs de Lancastre & de Brunswick ; on a même dit depuis que bien loin que cette approbation du Prince eût rendu les duels plus fréquents , ils se multiplièrent au contraire après la défense expresse qu'en fit Henri II. , & la raison que l'on en donnoit, c'est que chacun jugeant de l'offense à son gré , on se croïoit deshonoré si l'on héritoit de se battre sur le plus petit prétexte : par le même principe on a prétendu que les combats à outrance où il falloit nécessairement que l'un des deux combattants pérît, étoit un moïen infallible pour les rendre plus rares. C'est ce que fit le maréchal de Brissac en Piémont, qui voïant l'excès où étoit portée la fureur des duels, imagina de les permettre, mais d'une façon si périlleuse qu'il en ôta bientôt le desir. Il ordonna que ceux qui auroient désormais querelle, la décideroient sur un certain pont en quatre piques & que le vaincu seroit jetté dans la riviere, sans qu'il fût permis au vainqueur de lui donner la vie. Remède cruel & pire que le mal ! aussi nos Rois ne furent-ils occupés depuis qu'à faire cesser un usage si barbare :

5. Juillet
74, p. 73.

mais les loix à ce sujet furent multipliées sans aucun fruit depuis Henri II, faute d'avoir sù les faire observer. Que ne doit-on pas à la fermeté de Louis XIV qui a achevé de détruire un usage que ses prédécesseurs avoient inutilement attaqué par tant d'édits. Louis XV renouvela en 1723 celui du mois d'Août 1679, qui déclarant le duel crime de leze-majesté, veut qu'il soit puni de mort; & il expliqua les dispositions qu'on auroit pû faussement interpréter pour en éluder la rigueur „

L'auteur est moins instruit de ce qui regarde la Chine; il s'est fait de cet empire des idées merveilleuses, que les gens éclairés n'adopteront pas, depuis que des observateurs moins prévenus que les Jésuites, nous ont instruit du vrai état de cette région. On fait aujourd'hui que la sagesse, les vertus, les sciences des chinois ne sont pas mieux prouvées que l'antiquité & l'énorme population de leur país. --- Notre auteur fait aussi quelquefois des réflexions qui contrastent avec le sérieux de sa scientifique & religieuse érudition d'une manière vraiment divertissante. Tel est cet épiphonème sur la clôture des maisons religieuses où les femmes n'entrent pas. " La clôture étoit autrefois gardée avec le même scrupule dans les monastères d'hommes: il y avoit des portiers & un hospice pour recevoir les étrangers: on a adouci dans la suite cette règle, & les séculiers eurent la permission d'y entrer. Il faut pourtant en excepter les femmes, la

défense subsiste pour elles ; mais elle peut être envisagée comme un hommage rendu au beau sexe : tout , jusqu'aux loix mêmes , doit ressentir ou attester le pouvoir de ses charmes „. Notre dictionariste a si peu de talent pour la galanterie , que dans le seul moment où il se la permet , il se brouille avec les regles de la bonne logique. Car , puisque les hommes n'entrent pas plus dans les maisons cloîtrées des femmes , que les femmes dans celles des hommes , sa réflexion tombe perpendiculairement à faux.

Malgré quelques erreurs & quelques pué-
rilités , cet ouvrage est bon , rédigé avec
soin , plein de recherches & ne peut man-
quer d'être d'une grande utilité. “ Rien n'est
plus nécessaire que la connoissance des ori-
gines. Pour parler sçavamment des empires,
des roiaumes , il faut être instruit de l'épo-
que de leur fondation : lorsqu'il s'agit d'un
peuple , on veut en voir le berceau : s'il est
question d'une secte , il prend envie d'en
connoître le chef & les erreurs. Plus les
usages sont singuliers , plus on est curieux
d'apprendre le pais où ils ont commencé à
s'introduire & ce qui y a donné lieu. Les
loix nous touchent de si près que nous ne
pouvons nous dispenser de remonter à leur
source. L'utilité des monnoies ne nous laisse
point indifférens sur leur valeur ni sur leur
empreinte. Tout ce qui a trait au christianis-
me est si respectable , qu'il n'est guere permis
d'ignorer l'institution de ses plus augustes
fêtes. Les modes ont parmi nous tant de

pouvoir qu'il n'est pas inutile de favoir comment & depuis quand elles regnent. Les inventions & les découvertes font en général trop importantes pour qu'on néglige de s'instruire des noms de ceux à qui on en est redevable „ Les articles font tous très-courts, & jettent néanmoins sur l'origine des choses un jour suffisant ; la précision de l'auteur & l'art avec lequel il a sù isoler son but, font dignes d'éloges. Il ne paroît encore que deux tomes de ce dictionnaire, qui sera composé de quatre, in-8°.



*Essai particulier de politique. dans lequel on propose un partage de la Turquie européenne. Par Mr. C***. A Constantinople 1777 in-8°.*

Quelques novellistes aiant publié que les puissances chrétiennes songeoient à détruire l'empire ottoman, les politiques n'ont pas tardé à faire le partage de cette riche dépouille. Celui dont nous annonçons ici l'ouvrage, l'a fait d'une manière fort singulière. On jugera d'abord du talent qu'il a pour saisir le vraisemblable, par le lieu de l'impression. C'est à Constantinople même que l'on imprime une brochure sur la ruine des ottomans, & voici comme l'on s'y exprime. “ Des bords du Nieter jus- „ qu'au golfe adriatique, & des rives du „ Bosphore, jusqu'à celles de l'Euphrate,

„ est un grand empire qui appartient autre-
 „ fois en grande partie à Constantin. Ce
 „ Constantin étoit un chrétien, comme l'on
 „ fait. Personne assurément n'a plus de droit
 „ à sa succession que les Princes chrétiens „
 Voilà un philosophe devenu bon & zélé
 chrétien : cela est édifiant. Mais détruire un
 grand empire, massacrer des cent mille hom-
 mes par zèle pour le nom chrétien ; cela est
 fort pour un philosophe, qui pense sans
 doute comme ses collègues au sujet des croi-
 sades. Continuons. “ Les turcs sont les en-
 „ nemis naturels & éternels des chrétiens,
 „ & d'ailleurs les ennemis jurés des arts &
 „ des sciences. Ils traitent avec insolence &
 „ inhumanité toutes les autres nations de
 „ l'Europe „. Soit ; mais quelles conséquen-
 ces tirer delà ? Suffit-il d'être *ennemis des*
arts & des sciences, pour s'attirer une guerre
 légitime ? si cela est ainsi, à plus forte rai-
 son exterminera-t-on les ennemis de Dieu
 & de son culte, les ennemis de la loi natu-
 relle ? Voilà au moins toutes les guerres des
 juifs & des chrétiens excellemment justifiées.
 Que, dis-je, les exploits des espagnols con-
 tre les mexicains & les péruviens qui n'é-
 toient assurément pas plus amis *des arts &*
des sciences que les turcs, sont très-justes ;
 toutes les plaintes de Barthelemi de las
 Casas sont mal fondées ; les jolis & tendres
 Incas de Mr. Marmontel, perdent leur
 intérêt. Ce qui fuit est encore plus fort.
 “ Ces turcs se sont laissés battre par les rus-
 „ ses, tant que ceux-ci ont voulu ; trente

„ mille russes en gros ou en détachement
 „ ont constamment défait deux ou trois cent
 „ mille turcs. Ces mêmes turcs se laisseront
 „ bien encore battre. Eh bien ce sont ces
 „ mêmes turcs qu'il faut attaquer & chasser
 „ de l'Europe „. Voilà donc la raison du
 plus fort qui constitue le code politique de
 Mr. C. On avoit bien prévu que la force
 feroit tôt ou tard le grand mobile des opé-
 rations philosophiques. Malheur aux foibles,
 à ceux qui une fois *se sont laissés battre*.

Nous voici au partage. Les turcs ne sont
 plus, il s'agit de faire bon usage de ce qui
 leur a appartenu. “ Je conviendrois de li-
 „ vrer & abandonner à la maison d'Autri-
 „ che, la Valachie & la Bulgarie, jusqu'aux
 „ montagnes du Balkam qui sont les fron-
 „ tieres naturelles de la Romélie * & de la
 „ Thrace; avec la Servie où est Belgrade,
 „ la Sclavonie, & la Bosnie sans y com-
 „ prendre la ville de Raguse „. Il y a un
 peu de supercherie dans ces dons gratuits
 accordés à l'auguste maison d'Autriche. L'Ef-
 clavonie (on ne dit pas la Sclavonie *) lui
 appartient toute entiere, depuis la paix de
 Passarowitz en 1718; lui donner ce qu'elle
 possède déjà, n'est pas l'effet d'une libéralité
 bien grande. Raguse n'est pas en Bosnie,
 mais en Dalmatie. L'exception est donc
 l'effet d'une précaution très-superflue. Les
*montagnes du Balkam, sont les frontieres na-
 turelles de la Romélie & de la Thrace*, où
 doivent finir les possessions autrichiennes:
 & cependant la Servie, qui est réellement

* plus com-
 munément
 Romanie.

* au moins
 en parlant
 de cette
 province.

la Thrace *, doit revenir à la maison d'Autriche. Si le traité de partage se fait de la sorte, il fera une source certaine de guerres, & jamais l'on n'aura rien fait de plus contradictoire en matière de partage, à moins que l'auteur n'admette les reproductions, les bilocations, les existences doubles &c. Mais ce qu'il y a de curieux c'est que tandis que la maison d'Autriche n'aura que deux ou trois provinces d'une importance médiocre, la république de Venise aura la Thrace (c'est la Serbie que l'auteur vient de donner à la maison d'Autriche), la Romanie où est Constantinople, l'Albanie, l'Epire, la Macédoine, la Thessalie, toute l'ancienne Grece, jusqu'à l'isthme de Corinthe. Cela est un peu fort. Le plus foible des alliés, & qui par conséquent aura le moins contribué au succès de l'entreprise, sera incomparablement mieux partagé que les autres; cela est-il bien en ordre? c'est au moins contraire à la politique des animaux vainqueurs & assemblés pour faire le partage des dépouilles:

Ego primam tollo nominor quia leo.

Le Roi de Prusse n'aura que la Moldavie, dont la maison d'Autriche possède depuis deux ans une bonne partie, & la Bessérbie qui est un petit désert enclavé entre la Moldavie & la Mer-noire; mais pour le dédommager, il aura une grande partie de la Pologne..... Que deviennent ici les maximes

* La Romanie est la Thrace des grecs & des romains, mais dans la géographie du moyen âge la Thrace étoit la Serbie d'aujourd'hui. Dans la géographie moderne le nom de Thrace n'existe plus.

Phœd. l. 1.
fab. 5.

de l'auteur ? Les polonois font-ils *ennemis naturels & éternels des chrétiens* ? ont-ils usurpé l'empire de Constantin, qui étoit chrétien, comme l'on fait, mais qui n'a jamais eu la Pologne. Les polonois *traitent-ils avec insolence & inhumanité les autres nations de l'Europe* ? Pourquoi donc auroient-ils la destinée des turcs ? Mais hâtons-nous de connoître le lot de la Russie. “ Quoique j'aie
 „ démontré que la Russie est des quatre
 „ principaux empires de l'Europe, le plus
 „ vaste, & qu'il a le plus grand nombre
 „ d'hommes ; cependant la politique vou-
 „ droit en ce cas-là, soit pour la dédomma-
 „ ger de la cession de la Courlande, soit
 „ pour d'autres causes, que cette puissance
 „ s'étendît encore dans la Crimée & occu-
 „ pât tout le país entre le Boristhene & la
 „ mer d'Azoff, jusqu'à la rive occidentale
 „ du Niefter „. Une *politique* qui tendroit à augmenter la puissance de l'empire *le plus vaste & qui a le plus grand nombre d'hommes*, seroit une bien mauvaise *politique*. Mais l'affertion est fausse. La Russie dans son immense étendue n'égale pas la population de la France, de l'Italie, des Etats autrichiens, il s'en faut de beaucoup (a). Mais

(a) Il ne faut pas juger de la population de la Russie par l'état de ses armées. Chez les peuples serfs tout le monde est obligé de servir. Si l'an 1772 il n'est mort que 63000 hommes dans tout l'empire, comme les nouvelles publiques l'ont annoncé, il ne doit contenir qu'environ
 1,890,000

quoiqu'il en foit de la Ruffie , que donner à la France , une des quatre puiffances coopérantes & co-partageantes ? la Morée , les Ifles de Negrepont , de Candie , de Chypre &c. Mais l'Angleterre l'Espagne &c. ne demanderont-elles rien ? Non , dit l'auteur , il feroit *dangereux ou inutile que d'autres puiffances entraffent dans ce partage*. Les puiffances exclues du partage n'examineront apparemment pas tant ce qui eft *utile* aux autres que ce qui leur eft *utile* à elles-mêmes. Pourquoi la Morée ou la Candie feroient-elles moins *utiles* ou plus *dangereufes* à l'Angleterre que Gibraltar & Port-Mahon ? &c. &c. D'autres politiques comprendront fans doute & expliqueront tout cela avec fuccès ; pour nous , nous l'avouons de bonne foi , nous avons l'intelligence fi épaiſſe , que des ſyſtèmes d'une fi profonde politique & d'une géographie fi exacte ne peuvent y entrer qu'avec une peine extrême.

1, 890, 000 ames ; mais il réfulte d'autres calculs , que la Ruffie peut avoir 9, 000, 000 d'habitans. L'ukafe de 1772 ordonnant que fur 150 hommes fans diftinction d'âge , on en enrôleroit un , n'a produit que 30,000 hommes , il y en avoit donc hors de l'armée 4, 500, 000 , ce qui feroit 9, 000, 000. en y ajoutant auſant de femmes ; & c'eſt le plus haut point où d'après de longues obſervations fur cette matiere , nous croyons pouvoir porter la population du plus grand empire du monde.

Aux mêmes de Louis XV & des grands hommes qui ont vécu sous son règne. 2. vol. in 8°. Aux Deux-Ponts à l'imprimerie ducale. 1776.

Nous croions donner une idée juste de cet ouvrage en disant qu'il paroît être enfant du même père qui a si heureusement engendré la *philosophie de la nature*, l'*essai philosophique* & les *paradoxes d'un citoyen* *. Même suffisance, même morgue, même ignorance des faits, mêmes paralogismes, mêmes contradictions, mêmes fureurs contre le culte de Dieu. Le système de cet écrivain, qui est un jeune homme aspirant aux palmes philosophiques, est que rien n'est plus propre à produire une brillante réputation qu'un bon livre d'athéisme (a). Aussi voilà le quatrième dont il enrichit le public, & il en est si content qu'il se compare avec complaisance à l'auteur de la *Henriade*, à celui de l'*Emile*, & à celui de l'*Esprit des loix*. Mais en cela même il s'enferme pitoyablement; car ces trois auteurs ont combattu l'athéisme avec le plus grand succès, & celui-ci l'éleve jusqu'aux nues.

Ce qui peut excuser les écarts de ce jeune enthousiaste, c'est comme nous l'avons déjà

* Voyez les Journ. du 15 Juin 1775, p. 858. --- 1. Juillet 1775, p. 18.

(a) Voyez une dissertation plaisante sur ce sujet dans le Journal du 15 Avril 1776, p. 557.

déjà remarqué (a), un dérangement réel des organes sans lesquels l'ame humaine ne peut former des idées & des raisonnemens justes, quelque raisonnable qu'elle soit par elle-même. Ce dérangement causé sans doute par des impressions trop vives que les patriarches de la philosophie ont faites sur un cerveau tendre & délicat, est visible dans presque toutes les assertions de ce trop docile disciple. Selon lui, le poëme de la *Pucelle* a beaucoup contribué à améliorer les *mœurs publiques*; le meilleur ouvrage que la théologie ait produit dans ce siècle est *la vie de Marie à la coque*; on ne peut que blâmer l'Empereur, les Rois de France, d'Espagne, de Naples, de Sardaigne, d'Angleterre & de Portugal de ce qu'ils n'entretiennent pas une correspondance de lettres avec le grand V. &c. *Jamais*, dit-il ailleurs, *on ne pourra décider par la raison s'il y a un Dieu.... Un homme de probité m'a avoué qu'il ne croit point en Dieu, mais au diable..... Dans l'hypothèse que Dieu n'existe pas, la vertu est plus généreuse, plus pure, plus vraie.* Nous n'aurions garde de rapporter ces horreurs, si le délire de l'impiété n'étoit parvenu à son comble, s'il ne se montrait à découvert, & qu'il n'insultât amèrement à tous ceux qui s'efforcent d'opposer quelque obstacle à son audace. Cette production affreuse de Mr. de L. est imprimée dans la capitale

(a) 1. Juillet 1775, p. 13.

d'un Prince catholique , elle s'y vend publiquement ; plus d'un journaliste en a fait un éloge dont les Bossuet , les Bacon , les Daguesseau n'ont pas été honorés. La société générale des hommes peut-elle s'endormir si profondément sur ses propres intérêts ? Peut-elle ignorer qu'en détruisant l'idée de la Divinité , on rompt les liens les plus sacrés de l'humanité & renverse les droits les plus essentiels des citoyens ? En veut-on une preuve frappante , tirée du livre même que nous annonçons ici pour en inspirer la haine à toutes les âmes honnêtes ? Veut-on connaître enfin ce que signifient les doux mots de *bienfaisance* & d'*humanité* placés sur les lèvres des philosophes ? Qu'on apprécie la demande que fait l'auteur d'une *demi-douzaine d'enfans* , pour tenter une expérience. Cette expérience est celle que Mr. de Buffon a faite sur de petits chiens qu'il a envoyé au fond de la mer. Mais notre homme est mécontent de ce que le savant naturaliste n'ait pas été plus loin , parce que *cette épreuve réussiroit beaucoup mieux sur l'homme*. Il fait ensuite une sortie vigoureuse contre les Rois qui semblent préférer les expériences faites sur de *petits chiens* à celle qu'on feroit sur des hommes. *Il n'y a peut-être* , dit-il , *aucun Roi en Europe assez hardi pour ordonner qu'on tente cette expérience sur une demi-douzaine d'enfans* , eux qui font massacrer les hommes par milliers. Que deviendra la pauvre espèce humaine ? En accordant à Mr. de L. *six enfans pour faire des expériences sur*

l'eau; un autre curieux en demandera autant pour en faire sur le feu, sur l'air &c. Combien n'en faudra-t-il pas aux chirurgiens, aux anathomistes, aux chymistes? On voit que l'athéisme va encore plus loin qu'on n'avoit cru. *Je ne voudrois pas*, dit fagement Mr. de V., *avoir affaire à un prince athée, qui trouveroit son intérêt à me faire piler dans un mortier, je suis bien sûr que je serois pilé. Je ne voudrois pas, si j'étois Souverain, avoir affaire à des courtisans athées, dont l'intérêt seroit de m'empoisonner, il me faudroit prendre du contre-poison tous les jours.* Mais ici ce n'est pas seulement l'intérêt, c'est une simple curiosité, un caprice de philosophe, une creuse imagination de système qui immole la vie des hommes, qui s'en fait un amusement & un jeu (a).

Dict. phil.
art. Athéisme.
me.

(a) Admirez encore ici l'inconséquence & les principes contradictoires de la philosophie. Tandis qu'elle refuse à la société le droit de faire mourir des scélérats qui la troublent & qui la dévastent, tandis qu'en faveur des criminels elle s'élève contre la politique & la législation de Dieu même*; elle demande des hommes innocens pour les sacrifier à de vaines spéculations. On peut bien dire que jamais monstre n'a été plus ridiculement assorti, ni composé de parties plus contrastantes. Les monstres de la Colchide & de Thebes étoient des productions régulières en comparaison de celui-ci :

* 15 Sept.
1774, p. 370.
----- 1 Mai
1776, p. 12
--- 15. Janv.
1777, p. 113.
p. 114.

*Non monstrum summisère Colchi
Majus, echioniæve Theba. Hor.*



Manuel des supérieurs ecclésiastiques & réguliers, des confesseurs & des directeurs, ou l'art de guérir les maladies de l'ame. A Paris chez Nyon, à Liege chez Orval-Demazeau, 1776. Un vol. in-8°.

C'EST une traduction du traité du P. Aquaviva, intitulé : *Industria ad curandos animi morbos*, & adressé aux supérieurs de la Société en 1606. " Le P. Aquaviva s'est souvent contenté de citer les textes des saints Peres & de renvoyer à leurs ouvrages ; on les a inférés en entier, on a même ajouté à la fin des chapitres beaucoup d'autres explications & instructions tirées des mêmes Peres, pour mettre les supérieures des communautés de filles en état de saisir & de développer ces principes du gouvernement spirituel. On joint à cet ouvrage un extrait de celui qu'Aquaviva a donné sous ce titre : *Instructions pour former les supérieurs au gouvernement des maisons religieuses*. Si tous ceux qui les gouvernent se pénétoient de ces maximes, il y auroit plus d'ordre, plus de régularité dans les communautés, les biens temporels en recevraient même un avantage réel. C'est pour mieux concourir à ce bien, qu'on propose ces leçons à ceux qui tiennent les rênes de l'autorité, soit ecclésiastique, soit monastique „

Cet ouvrage est aussi propre à former des

confesseurs & des directeurs que des supérieurs, & le titre ne paroît pas assez exact ni exprimer tout ce que le traducteur se propose; un livre exclusivement destiné à la conduite des supérieurs, est le *Superior Religiosus* (a) du P. Charles Scribani, traité excellent, écrit avec autant de solidité que de goût. L'auteur du *Manuel* paroît n'en avoir pas eu de connoissance; il ne connoît pas davantage le *Medicus Religiosus*, du même auteur (b).

(a) *Superior Religiosus, de prudenti & religiosâ gubernatione.* Antverpiæ, 1619. Les Jésuites de Tyrnau en ont fait une nouvelle édition très-belle & très-correcte que j'ai vû dans leur imprimerie en 1766.

(b) *Medicus Religiosus de animorum morbis & curationibus,* Antverpiæ, 1618. Les hongrois le réimprimerent également vers l'an 1766.



Nous avons promis dans le dernier Journal de proposer quelques doutes sur l'explication que Mr. de Mairan donne des aurores boréales. On fait que ce savant les attribue à l'athmosphère du soleil, qui n'étant plus qu'à 60000 lieues de distance, est attirée dans l'athmosphère de notre globe & y cause cette brillante révolution. On ne peut disconvenir que Mr. de M. n'ait enrichi son opinion de l'appareil le plus imposant de la géométrie, & des ressources les

plus spécieuses du système de l'attraction; mais en rendant justice aux connoissances & aux travaux du célèbre académicien, nous ne pouvons nous dissimuler quelques difficultés, auxquelles des hommes plus instruits répondront peut-être plus aisément que nous.

1°. L'explication de Mr. de M. étant fondée sur l'attraction générale, ne peut être plus sûre que cette attraction même sur laquelle elle s'appuie comme sur sa base. Or cette attraction, telle sur-tout qu'elle est enseignée par les newtoniens, est encore un problème; Mr. Roiffé de la Peyrière (a), Mr. le chevalier de Forbin (b), viennent de lui livrer de nouvelles attaques. Mr. d'Alembert ne cesse pas de nous avertir que

Mél. de
litt. d'hist.
& de phil.
t. 4. p. 241.

l'attraction est un point sur lequel les physiciens ne peuvent être trop réservés.

2°. Pour que cette attraction supposée réelle ait l'effet que Mr. de M. lui attribue, il faut 1°. que l'atmosphère du soleil éloigné, comme on le dit ordinairement, de 30 millions de lieues, s'étende jusqu'à 60 mille lieues de la terre. Or l'étendue de l'atmosphère terrestre n'ayant jamais pu être exactement définie par aucun physicien ni astronome, il n'y a pas d'apparence qu'on ait

(a) 15 Octobre 1776, p. 266.

(b) V. le Journal du 15 Nov. 1774, p. 567. ---
15 Avril 1775, 550.

mieux réussi à l'égard de l'athmosphère solaire, qui se prête beaucoup moins à nos observations & à nos expériences. D'où il s'ensuit que l'étendue donnée par Mr. de M. à l'athmosphère solaire, est une chose de pure supposition.

3°. Quand même on admettroit l'étendue donnée par Mr. de M. à l'athmosphère solaire, on ne pourroit encore rien déterminer touchant son éloignement ou son approximation de la terre; puisque l'éloignement du soleil lui-même nous est inconnu, & qu'il y a là-dessus autant de calculs différens, qu'il y a d'astronomes calculateurs (a).

Il faut donc conclure avec le célèbre 'Gravesande, qu'on ne trouve aucune certitude dans une explication fondée sur des calculs dont on ne peut prouver l'exactitude, & qui n'ont été déterminés que selon le besoin & l'exigence du système au quel on les applique (b). *Ejus conditionis res est ut non*

(a) Vû le peu d'accord des astronomes dans la détermination de l'éloignement du soleil, il est étonnant qu'on en parle presque toujours comme d'une chose absolument démontrée. Cet éloignement, dans la distance moyenne, est

selon Kepler de	1800
Selon Tichon; de	1150
Selon Copernic, de	1142
Selon Riccioli, de	7300
Selon Cassini, de	22,372
Selon Wolff, de	34,923

} Demi-diam.
terrestre.

(b) On a remarqué que c'étoit-là le grand défaut des assertions newtoniennes; presque tous leurs argumens sont *a posteriori*; ils supposent la chose, puis ils la prouvent par d'autres choses

attegatur nisi conferendo computationem cum observationibus, sed computatio tabulas cum in finem constructas pro fundamento habet, & has satis accuratas esse ad quaestionem solvendam quis affirmabit? Elem. phys. 2632.

C'est un principe généralement reçu qu'il ne faut pas chercher dans des causes éloignées, incertaines dans leur nature & leurs combinaisons, les effets naturels des choses qui nous environnent & dont nous avons le spectacle journalier. Or qui ne fait que l'atmosphère terrestre est remplie de différentes matières très-propres à causer le phénomène de l'aurore boréale? Le feu, la lumière, la matière électrique, les exhalaisons inflammables, phosphoriques &c., sont plus que suffisantes pour expliquer toutes les scènes que présentent les aurores boréales; il n'est donc pas nécessaire d'en chercher les causes dans l'atmosphère solaire, dont on ignore la nature, l'éloignement & les effets qu'elle auroit, si elle venoit à se mêler avec celle de la terre.

Mais, dira-t-on, le système de Mr. de M. explique bien pourquoi on ne voit ce phénomène que vers les pôles. Je réponds 1°. que la supposition est fautive. Dans l'aurore boréale du 26 Février, l'arc lumineux*

* c'est ce que les astronomes appellent lumière zodiacale.

ses qui seroient effectivement certaines, si on pouvoit s'assurer de la vérité de la supposition dont elles découlent. C'est l'observation du P. Castel, du chevalier de Forbin &c.

& la force centrifuge de l'athmosphere terrestre auroit dû évidemment renvoyer cet arc vers le pole, dans les principes de Mr. de M. 2°. La *lumiere septentrionale*, ce charmant phénomène qui ravissoit Mr. de Maupertuis, ne paroît aussi que vers le nord (a). Cependant ni Mr. de Mairan, ni aucun autre savant n'a songé encore à l'attribuer à l'athmosphere du soleil. . . . L'athmosphere dans les régions septentrionales est plus froide, moins dilatée & agitée par la chaleur, elle dissipe plus difficilement les exhalaisons qui s'y amassent. En hiver on voit l'haleine, la transpiration des animaux &c., qu'on ne voit pas en été (b). . . . Mr. de M. explique la *lumiere septentrionale* par l'*air grossier*, par la *réflexion des neiges & des glaces*; il étoit peut-être plus naturel de faire intervenir les mêmes causes dans la formation des aurores boréales, que d'en chercher d'autres dans l'athmosphere du soleil.

(a) Dans la Nouvelle - Groenland & autres contrées situées à la même distance du pole, il se leve pendant tout l'hiver une lumiere avec la nuit, qui éclaire tout le pays, comme si la lune étoit dans son plein. Plus la nuit est obscure, plus cette lumiere luit; elle fait son cours du côté du nord. Elle ressemble à un feu volant, & elle s'étend en l'air comme une haute & longue palissade; elle passe d'un lieu à l'autre avec une promptitude inconcevable.

(b) Cette observation explique aussi pourquoi les *aurores boréales* ne paroissent ordinairement qu'en hiver; & sur-tout après que la terre a été échauffée par quelques jours d'un beau soleil, comme on l'a remarqué encore en dernier lieu.

L'élevation des aurores boréales (a) n'est pas plus favorable au système de Mr. de M. qu'à celui que nous proposons ici. Puisque de l'aveu de Mr. de M. ce phénomène quoique dérivé du soleil, existe réellement dans notre atmosphère. --- D'ailleurs comme aucun physicien ne peut déterminer la hauteur de l'atmosphère, aucun ne peut déterminer la hauteur où les fluides météorologiques peuvent s'élever.

Mais pourquoi l'aurore boréale tire-t-elle ordinairement vers le nord-ouest ? ... Quand on ne pourroit point expliquer cette qualité du phénomène, seroit-il pour cela nécessaire de recourir à l'atmosphère du soleil ? Pourquoi l'aiguille de la boussole décline-t-elle aujourd'hui vers l'occident ? tandis qu'avant l'an 1664 elle déclinait vers l'orient ? A-t-on jamais donné de ce changement quelque raison plausible ? Il est assez naturel que les exhalaisons élevées par le soleil, & fixées ou rassemblées par le froid se trouvent de préférence dans la région que le soleil vient de quitter. Cette raison peut assurément figurer vis-à-vis de celles de Mr. de M.

Avant 1716 on n'a vû que peu d'aurores boréales ; dans les années postérieures on en a vû plusieurs : en 1735 on en a vû jusqu'à 51. D'où vient ce changement ? L'atmosphère solaire est elle moins éloignée de nous

(a) L'élevation de celle de 1726, étoit suivant Mr. de M. de 266 lieues. D'autres astronomes ont réduit ce calcul à 20.

dans un siècle, dans un an, que dans un autre? L'attraction est-elle plus foible? &c. . . . Qu'on cherche dans notre globe la raison de ces vicissitudes, & toutes les difficultés s'aplaniront. Nous venons de voir, par l'exemple de la boussole, que c'est effectivement dans la terre & les fluides qui l'environnent, que réside le principe de ces sortes de spectacles éphémères, que l'économique dispensation de la nature ne nous montre que par intervalle, afin de réveiller, pour ainsi dire, notre attention affoiblie & fatiguée par la continuité des miracles réguliers que le ciel & la terre présentent à nos yeux.

En finissant cet article, nous apprenons que Mr. de la Lande rejette également le système de Mr. de M., & attribue les aurores boréales à la matière électrique répandue autour de nous. Mais dans l'impossibilité de nous procurer en ce moment les preuves recueillies par ce savant astronome, nous prions nos lecteurs de se contenter pour le présent de ce que nous avons dit sur cette matière d'après nos observations, que nous supprimerons avec empressement, dès que la publicité des écrits de Mr. de la Lande aura éclairé le public par cette abondance de lumière qui résulte de presque tous les ouvrages de cet homme célèbre.



Dictionnaire d'hyppiatrique pratique, ou traité complet de la médecine des chevaux. Par Mr. Robinet, artiste vétérinaire à Nonmeny. Proposé par voie de souscription.

MAlgré l'accueil mérité que le public a fait au *dictionnaire d'hyppiatrique* de Mr. Lafosse, dont il a paru l'an passé une nouvelle édition, Mr. Robinet espere de jeter de nouvelles lumieres sur une matiere qui intéresse si généralement & que les gens de l'art ne sauroient trop approfondir. Nous transcrivons ce qu'il dit de quelques avantages qui pourront rendre son ouvrage préférable à beaucoup d'autres qui ont le même objet.

“ Quoique tous les ouvrages de ce genre qui
 „ ont paru jusqu'ici, aient été assez bien reçus
 „ du public, je pense cependant qu'ils pèchent
 „ tous par quelques endroits, & qu'ils n'ont
 „ pas suffisamment rempli leur objet. Les uns
 „ sont pleins de formules de toute espee, &
 „ de remedes de toutes les sortes, dont la mul-
 „ tiplicité jette la confusion & l'incertitude dans
 „ l'esprit du lecteur, & il arrive souvent qu'a-
 „ près avoir bien balancé, il se décide pour
 „ ceux qui ont le moins d'efficacité. J'ai évité
 „ cet inconvénient, en me bornant à une ou
 „ deux recettes dans les cas les plus embarrass-
 „ sans. Les autres offrent un choix assez bon de
 „ médicamens, mais ne donnent pas la con-
 „ noissance préliminaire des maladies, ou le font
 „ si succintement qu'on n'en est pas mieux in-
 „ truit qu'auparavant. Quelques-uns donnent

„ assez bien la maniere de reconnoître les ma-
 „ ladies, mais lorsqu'il s'agit de les traiter, ils
 „ disent seulement : Employez les délayans, les
 „ adoucissans, les rafraichissans, telles que les
 „ feuilles ou les racines d'une telle plante &c.,
 „ sans spécifier ni la dose qu'il en faut pour
 „ telle quantité d'eau, ni comment l'infusion ou
 „ la décoction se doit faire, ni la maniere d'ad-
 „ ministrer ces remèdes ; conseils, plus capa-
 „ bles d'augmenter l'incertitude dans les cas
 „ pressans, que de tirer l'animal du danger im-
 „ minent qui le menace. D'autres vous disent,
 „ vous prendrez une telle chose pour vingt ou
 „ trente sols ; mais ces auteurs ne savent-ils pas
 „ que le prix des drogues n'est pas le même
 „ chez un apothicaire comme chez un marchand
 „ droguiste, à Nancy comme à Paris &c. ? &
 „ que par conséquent la dose n'est jamais juste,
 „ puisque les uns vendent plus cher que les
 „ autres. D'autres enfin, sont si remplis d'er-
 „ reurs, d'absurdités & de préjugés populaires,
 „ qu'on ne peut recourir à leurs livres sans un
 „ aveuglement pernicieux. De funestes épreuves
 „ n'ont que trop démontré la fausseté des prin-
 „ cipes & des recettes dont ces livres fourmil-
 „ lent. . . . Afin de mettre plus d'ordre &
 „ de précision dans ce livre, je donne une ex-
 „ plication physique de toutes les parties de
 „ l'animal, de l'affinité qu'elles ont, de leur
 „ sympathie & de leurs fonctions : de sorte que
 „ je traite des dérangemens qui surviennent,
 „ soit dans ces fonctions, soit aux parties mêmes,
 „ & donne les moyens les plus sûrs d'y remédier.
 „ Pour n'omettre rien de ce qui peut rendre
 „ mon dictionnaire d'hyppiatrique-pratique, aussi
 „ avantageux qu'il doit être & que je le desire,
 „ j'ai traité avec tout le soin possible les articles
 „ concernant l'Étalon, la Jument & le Poulain :
 „ je suis entré sur ces trois objets dans des dé-
 „ tails aussi curieux qu'utiles : ces articles méritent
 „ d'être lus avec une attention particuliere ;
 „ c'est-là qu'on apprendra à connoître parfaite-
 „ ment les qualités bonnes ou mauvaises de

„ l'étalon & de la jument, le tems & la ma-
 „ niere de la monte, celui de la gestation & de
 „ l'accouchement; les soins qu'il convient d'a-
 „ voir du poulain nouvellement né jusqu'à l'âge
 „ de quatre ans, le tems auquel il doit subir la
 „ castration; & la maniere de faire cette opéra-
 „ tion &c. En outre, on trouvera à l'article
 „ *Dent*, la connoissance de l'âge du cheval,
 „ depuis l'embryon jusqu'à vingt-sept ans; on
 „ y trouvera la recapitulation d'après l'ex-
 „ périence du célèbre Lafosse. Je me suis aussi
 „ suffisamment étendu sur la maniere de ferret-
 „ ter les chevaux, comme étant un objet très-im-
 „ portant; je fais voir clairement les inconvé-
 „ niens de l'ancienne ferrure pratiquée jusqu'au-
 „ jourd'hui, & combattue en plusieurs points par
 „ Mr Lafosse; les changemens que je propose à
 „ ce sujet sont d'une pratique claire, aisée, &
 „ ne peuvent que procurer les plus grands avan-
 „ tages, en conservant une partie du cheval
 „ aussi essentielle que le pied, & en prevenant
 „ les accidens auxquels ils est exposé suivant
 „ l'ancienne méthode de la ferrure. Voyez ce
 „ mot. Enfin je n'ai rien négligé pour rendre
 „ mon ouvrage intelligible & utile. Je serai trop
 „ heureux si j'ai rempli mon but, & si mon
 „ travail peut me mériter la bienveillance des
 „ personnes pour lesquelles je l'ai entrepris...
 „ La souscription se fera jusqu'à la fin du
 „ mois d'Avril, chez moi à Nonmeny, & chez
 „ Mad. Jalvé, à côté du couvent des RR. PP.
 „ Dominicains à Nancy, moyennant la somme
 „ de 12 liv. de France, dont le premier paiement
 „ fera de 6 liv. en souscrivant, & le second de
 „ pareille somme en recevant l'ouvrage en feuil-
 „ les, que l'on délivrera aux souscripteurs au
 „ mois de Mai prochain. Le terme de la souf-
 „ cription expiré, on ne sera plus admis à souf-
 „ crire, & l'ouvrage coutera 18 liv. broché. On
 „ ne doit pas craindre que je manque à mes en-
 „ gagemens, puisque l'entiere exécution de mon
 „ ouvrage est sous presse „

*Maniere prompte de prévenir & de guérir
les panaris, par Mr. Côme, ancien chi-
rurgien des armées françoises, résidant à
Poitiers.*

DU moment qu'on a lieu de craindre un panaris, il faut plonger le doigt dans de l'eau chaude, à laquelle on a ajouté de l'extrait de Saturne, & de l'eau-de-vie, une once de l'un & de l'autre sur deux pintes d'eau. Dans le cas où on ne pourroit avoir de l'extrait de Saturne ou de l'eau-de-vie, on se serviroit d'une poignée de sel commun, & d'un demi-verre de vinaigre, & on frotteroit bien fort la partie malade dans ce bain, avec la main, pendant une heure, soir & matin, avant le repas, en faisant prendre en même tems d'une tisanne chaude, faite avec une pomme coupée en quatre, ou un paquet de chiendent, un peu de réglise ou d'orge mondé. Après avoir ainsi frotté la partie, on couvrira le mal avec de la mie de pain bouillie dans l'eau; & après avoir mis tous ces moyens en usage, pendant deux jours bien exactement, on fera une incision longitudinale bien profonde sur le mal même, ou bien à côté, ayant soin de ne pas blesser les tendons ni les ligamens, & on mettra ensuite la partie dans le même bain; on la frottera comme ci-devant pendant tout le tems que le sang coulera, après quoi on continuera à couvrir la partie avec le même cataplasme, & tout le reste comme ci-devant. Il faut remarquer que toutes les fois qu'on aura reçu un coup ou une piqure sur un doigt, il faut sur le champ faire saigner la partie frappée ou piquée, sans quoi on est exposé à avoir un panaris; mettre la partie dans l'eau & la bien frotter; & si 24 heures après on sent des élansemens ou des douleurs vives, il ne faut pas

négliger de mettre en usage les remèdes dont on vient de parler, qui sont les plus capables de mettre à l'abri des grands accidens auxquels expose un panaris.



La Quenouille est le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

M On pere est petit, je suis grand :
 Il ne me produit qu'en mourant.
 On me garde avec soin lorsque je prends naissance ;
 On me voit profiter avec indifférence ,
 Mais je n'ai pas plutôt atteint un âge mâr,
 Que j'éprouve cent fois des destins le plus dur :
 Et c'est toujours au fort de la torture ,
 Que je change de nom, de sexe & de figure.
 Mais comme fait tout bon chrétien,
 A qui me fait du mal, je rends toujours le bien.
 Sous des noms différens, sous diverse figure,
 Je cours les mers, sur terre on me voiture.
 Je suis présent au bien, je suis présent au mal,
 Et l'un ou l'autre m'est égal.
 Je suis le pauvre & je me niche,
 Bien moins chez lui que chez le riche.
 Je sers l'homme dès le berceau,
 Et je le suis jusqu'au tombeau,
 Mais quand je n'en peux plus, après de longs ser-
 vices,
 On m'abandonne, hélas ! parmi les immondices.
 Alors je me sens obligé
 A celui qui m'a négligé ;
 C'est par lui que j'acquiers une vie immortelle,
 Puisqu'enfin je renaïs d'une espee nouvelle.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 5 Février.)
 Le 3 de ce mois, le Grand-Seigneur, accompagné de son premier-ministre & de toute sa cour, se rendit à l'arsenal, où un vaisseau de ligne, nouvellement construit, fut lancé à l'eau en sa présence. L'on continue le travail dans les chantiers & les fonderies avec une activité, qui annonce le dessein de former une marine respectable; & l'on fait d'autres préparatifs, qui font regarder une nouvelle rupture avec la Russie comme très-prochaine. Le Sultan s'entretient fréquemment avec les principaux membres du divan. L'on croit s'appercevoir, que, si Sa Hauteffe se décide à la guerre, ce ne sera qu'à regret; mais il semble, que la nécessité des circonstances l'y forcera, puisqu'il ne reste à la Porte d'autre alternative, que de souffrir tranquillement, que sa principale rivale établisse sous ses yeux une marine sur la mer-noire, toujours prête à investir le siège de l'empire ottoman & à porter ses forces dans le cœur de la Turquie, ou de tenter encore une fois la fortune de la guerre, pour empêcher ou du moins pour retarder, s'il est possible, l'exécution du plan,

que la Russie a formé pour cet effet. Les deux vaisseaux de cette nation, qui étoient arrivés ici, aiant été déchargés, il a été vérifié, que leurs cargaisons consistoient en toutes sortes de munitions de guerre, des cables, du fer, des toiles à voile, en un mot, en tout ce qui étoit nécessaire pour mettre l'arsenal d'Azoff dans l'état le plus complet. Il est arrivé depuis un troisième vaisseau russe de la même grandeur & construction que les deux premiers qui l'avoient précédé ici. Mais sa charge est bien différente, étant de peu de valeur, & consistant principalement en marbre commun de Paros, quelques caisses de café, du papier, &c. On vient d'apprendre la nouvelle certaine qu'il arrivera encore incessamment ici quatre autres pareils navires de la même nation; & l'on est fort curieux de savoir la suite de cette expédition.

Quant à la guerre contre la Perse & les succès, dont on a reçu récemment l'avis de Bagdad, il semble, qu'on n'en ait encore appris rien d'ultérieur.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 24 Février.) Le baron de Düben, que le Roi de Suède a envoyé à notre cour pour la complimenter sur le mariage du Grand-Duc, eut le 16 de ce mois son audience de congé de Sa Maj. & de Leurs Alt. Impériales; & le même jour le comte de Sternberg, chargé d'une

d'une pareille commission par la cour de Vienne, eut ses premières audiences, dans lesquelles il remit les lettres de félicitation de ses Souverains sur le même événement. --- Il y a eu plusieurs promotions dans le corps des gardes de Sa Maj. Imp. Le général Dolgorucki, qui étoit à Moscou, a été mandé ici, & y est arrivé il y a quelques jours. On ignore l'objet de cet ordre; mais on fait qu'on arme par-tout, & qu'on a besoin de généraux. On attend aussi dans cette capitale le prince de Gallitzin, feld-maréchal.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 1 Mars.) Tout est ici dans une parfaite tranquillité; & ce qu'on peut mander par rapport aux affaires politiques, se réduit, comme nous l'avons dit, au projet d'une diète, qui se tiendrait cette année sans confédération: mais peu de personnes y ajoutent foi, d'autant qu'il est visible, qu'il reste encore de l'inquiétude dans plusieurs esprits. L'on dit même que le grand-général comte Branicki a reçu ordre de venir ici de Sionim, où il se trouvoit auprès de son collègue, le grand-général comte Oginski.

Le conseil permanent vient de rendre une ordonnance, adressée à toutes les juridictions, par laquelle il est défendu aux juges de prolonger, sans de fortes raisons, le jugement des procès au grand préjudice des parties. --- Le Roi vient de charger Mr.

Kossakowski, secrétaire du conseil & interprète pour la langue russe, de traduire en polonois les anciens actes du grand-duché de Lithuanie, écrits en la première de ces langues au quinzième & au seizième siècle, & de mettre en ordre ces archives, déjà gâtées en partie par la vétusté. Ce travail seroit peu proportionné au grand âge de Mr. Kossakowski, si le Roi & le conseil ne lui avoient permis de s'associer des hommes intelligens, qui s'occuperont sous ses yeux à débrouiller cet antique amas de 60 volumes de différente grandeur. --- La commission du trésor, à laquelle il avoit été fait différentes offres pour la régie du tabac, s'est déterminée à la prendre sous sa propre administration : un impôt sur le tabac, venu de l'étranger, produira l'augmentation désirée des revenus publics & équivaldra aux avantages, que le juif Salomon-David, surnommé Koenigsberger, avoit fait espérer, si on la lui avoit adjugée. Cependant la commission établira dans la suite des fabriques de tabac du cru de la Pologne, qui pourront remplacer avec le tems celui qu'on importe de l'étranger, & occuper utilement nombre de citoyens.

Les courses de chevaux anglois viennent d'être introduites ici : le Roi a cru que ce spectacle pourroit opérer des réconciliations, comme l'ont fait les bals & les festins. C'est ainsi que les réjouissances publiques entrent dans les vûes politiques de notre cour. Il y a eu un pari de 1000 ducats, entre l'envoie

d'Angleterre & le comte Rzewuski, notaire de la couronne, sur la souplesse & la célérité de leurs chevaux anglois à la course. Le terme en fut fixé depuis le château d'Ujazdow jusqu'au village de Wola qui en est à un demi-mille. On en avoit raccommo- dé le chemin & enlevé la neige : il étoit bordé des deux côtés d'une haie de spectateurs en voiture & à cheval : le Roi même s'y trouva. Les deux courriers, l'un le Jules-César & l'autre la Belle, sortirent de la barrière à une heure précise, montés par deux habiles jakets. La Belle l'emporta sur Jules-César qu'elle laissa à 30 pas derrière elle, étant arrivée au bout de la carrière en onze minutes.

On apprend un fait des plus tragiques, & qui fournit une nouvelle preuve de la nécessité d'armer les loix contre le duel. Mr. Oginski a pris au service lithuanien un officier, nommé de Kirchheim, qu'il estime beaucoup, & qu'il emploie comme aide-major-général de l'armée du grand-duché. Cet étranger, aiant eu une querelle au jeu avec un gentilhomme lithuanien, de la maison de Zabiello, se battit à l'épée avec lui, & ne lui fit qu'une blessure fort légère : ils s'en retournerent bons amis ; mais malheureusement le Sr. Zabiello s'étoit fait une tâche de sang au visage : ses compatriotes s'en aperçurent au moment qu'il revenoit avec son adversaire ; & ne consultant aussi-tôt que leur esprit de vengeance, ils tomberent sur l'infortuné. Kirchheim & l'auroient achevé,

fi Zabiello, ne l'eût garanti de leur fureur, Mr. Oginski a fait arrêter tous ceux qui ont été présens à cette affaire, dont il a envoyé le détail à la commission de guerre. --- Le général Koslowski est parti pour Lüben. Le comte Rzewewski son antagoniste, a envoyé un cavalier à sa poursuite & l'on croit qu'il le fait appeller à un nouveau duel. --- Le marquis Antici, ministre plénipotentiaire du Roi & de la république de Pologne auprès du St. Siège, est arrivé ici de Rome, depuis quelques jours.

On leve par ordre de Sa Maj. Prussienne, 24 pour cent de tout ce qui passe à Dantzic; une telle taxe ne peut que ruiner le commerce de cette ville & la réduire à la dernière misère. Ceux des polonois qui conduisent leurs denrées à Elbing, en doivent paier 4 pour cent à la barrière. On se flatte toujours que ce Souverain se rendra aux plaintes de nos habitans, dès qu'il les connoitra.

E S P A G N E.

MADRID (le 25 Février.) Mr. le marquis de Grimaldi a remis son poste de secrétaire d'état au chevalier Monino qui est arrivé ici le 18, & le 24 Mr. de Grimaldi est parti pour se rendre à Paris & delà à Vienne. On assure que ce seigneur est chargé de quelques affaires secrètes & qu'il doit rester quelque tems dans ces deux cours, avant que de passer à son ambassade de Rome.

Le comte de Gazzola , commandant-général du corps royal d'artillerie , vient de recevoir les ordres de faire assembler avec toute la diligence possible deux trains complets d'artillerie de campagne , & de les faire transporter l'un à Badajoz , place frontiere de l'Estremadoure , & l'autre à Ayamonte , frontiere d'Andaloufie. Tous les colonels ont aussi reçu ordre de tenir leurs régimens complets & en état d'entrer en campagne au premier moment. Toutes les milices du royaume doivent être rassemblées à leurs quartiers respectifs au 1. de Mars , & leur solde commencera à courir de ce jour-là. Les armemens se continuent dans tous les départemens ; & comme les troupes de marine ne peuvent suffire à tant de vaisseaux & de frégates armées , on a destiné quelques bataillons de troupes de terre pour y faire le service.

Les lettres de Buenos-Ayres & de Montevideo confirment sur ce que l'on a dit précédemment sur la destination de l'escadre de Dom Cevallos , & voici le détail des préparatifs faits pour la recevoir. Mr. de Vertis , commandant-général de Buenos-Ayres & de la province de ce nom , en conséquence des ordres de la cour qui lui annonçoit le prochain départ de l'expédition , commençoit à prendre des arrangemens pour la réception des troupes. On travailloit à des baraques pour faire les logemens , à des fours pour le pain & le biscuit , & à former des approvisionnemens de grains & de légumes. On a rassemblé

Mille chevaux choisis pour monter les dragons à leur débarquement, & on a formé un autre corps de mille dragons montés pour être incorporés avec ceux qui arriveront d'Europe. A Montevideo on chargeoit plusieurs bâtimens du país d'eau-de-vie, de bœufs, de volaille & de toute sorte de provisions, pour aller au-devant de la flotte, sous l'escorte de deux frégates; & ce petit convoi, après avoir secouru & rafraichi la flotte, devra recevoir à bord tous les malades, & les ramener à terre le plutôt possible. Si l'on peut s'en tenir à des bruits sourds, tous ces préparatifs se font pour le Chili, une des plus grandes & des plus riches provinces de l'Amérique, comme aussi une des plus peuplées, qui s'est révoltée & est actuellement sous les armes. On avoit dit la révolte apaisée par l'activité & la prudence du président de l'audience royale, mais aujourd'hui on débite le contraire. On soupçonne que ces peuples animés par les mêmes vûes, l'indépendance & la liberté illimitée du commerce, font de concert avec les Insurgens anglois, & qu'ils pourront bien se prêter des secours mutuels; ce qui feroit une grande diversion en faveur du Portugal. Il est bon d'attendre la confirmation de ces nouvelles.

Le vice-roi du Mexique a fait arrêter six bâtimens anglois qui sous pavillon mayorquin vouloient, dit-on, y introduire une grande quantité de marchandises de contrebande. Leurs bâtimens ont été déclarés de

bonne prise avec leur cargaison évaluée à 800 mille piaftres fortes, & leur équipage a été mis dans les prisons. Cependant les Anglois se plaignent, & prétendent n'avoir rien fait contre les loix de notre monarchie.

On lit dans les papiers publics le fait suivant au fujet du duc d'Albe, mort dernièrement en cette ville. "Ce feigneur, fe voyant au lit de la mort, fit appeller l'évêque de Salamanque, grand-inquisiteur d'Espagne, & lui remit avec beaucoup de trouble & d'anxiétés un mémoire écrit pour le Roi, en ajoutant qu'il croiroit ne pas mourir chrétiennement, s'il ne faisoit part à Sa Majesté du secret qui y étoit contenu. Peu de tems après, le duc expira & l'évêque eut soin de remplir sa commission. Le contenu de ce mémoire est resté un mystere pour le public. Mais c'est depuis ce moment, qu'il y a eu quelque changement dans les idées. Tous les spectacles furent d'abord interdits à la cour; les comédiens & les chanteuses furent congédiés; l'inquisition reprit son autorité: ce tribunal commença à sévir contre les personnes soupçonnées d'avoir adopté les principes de la philosophie moderne. Les emprisonnemens continuent dans toute l'Espagne, & l'on est à la poursuite de plusieurs personnes qui étoient en place. On déferé au Roi les courtifans qui lisent les ouvrages impies, & l'inquisition ordonne de la part du Roi, qu'on les lui fasse remettre. On ne respecte point l'intérieur des maisons; on fouille, on visite sans distinction toutes les

bibliothèques, mêmes celles des ministres & des grands d'Espagne. Sa Maj. paroît absolument persuadée que les progrès étonnans de l'impiété & la corruption des mœurs ne doivent être attribués qu'aux mauvais livres, & se propose de couper le mal dans sa racine. Du reste, il ne s'agit point d'*auto da fe*, on n'emploiera que des moïens doux mais efficaces, pour rétablir la religion dans ses droits.

Un garde du corps, retournant chez lui en semestre, arriva de nuit dans un village de la Manche, & fut logé chez une pauvre veuve de 70 ans. Dès qu'ils furent seuls : Mr., lui dit la veuve à genoux, je n'ai qu'un lit; si vous me l'ôtez vous m'exposez à mourir de froid.... Eh bien, gardez votre lit, mais dites-moi où j'en pourrai trouver un autre? Chez le curé. Allons-y donc. Le curé étoit un homme poli, qui reçut très-bien le garde, lui donna un bon souper, & ensuite un bon lit. Celui-ci fatigué s'endort bientôt; mais peu de tems après il fut réveillé par une servante éplorée qui crioit : Ah! Mr., vite, accourez;... mon maître... on l'assassine... deux voleurs... Le garde saute aussitôt hors du lit, prend ses pistolets, son épée, & court à la chambre du curé qu'il trouve aux prises avec ses voleurs. Un d'eux quitte alors le curé & se jette, le poignard à la main, sur le garde qui lui brûle la cervelle; l'autre vient au secours, le garde le tue encore. Aussi-tôt on appelle la servante, qui en arrivant toute tremblante voit deux hommes morts. Et la justice?

vite, dit le curé, chez l'alcade & chez le greffier; on y court, ni l'un ni l'autre n'étoient chez eux; ils faisoient la ronde pour le bon ordre. Voilà pourtant deux hommes morts, que ferons-nous? Voïons, dit le curé, s'ils ont encore quelque reste de vie. On s'approche; ils avoient le visage voilé d'un crêpe: on leve le voile, c'étoient l'alcade & le greffier.

BARCELONE (le 19 Février.) La nuit du 16 au 17 de ce mois, le feu prit, on ne fait par quel accident, à l'hôtel de la douane de ce port. Cet édifice, & toutes les marchandises qu'il renfermoit, ont été consumés, sans qu'on en ait rien pu sauver. On évalue la perte des dernières à environ 400 mille piastras. Plusieurs maisons de commerce y sont fortement intéressées: quelques-unes même éprouveroient par cet événement un malheur presque irréparable, si elles devoient le supporter: mais, comme le bâtiment appartient au Roi, & que les marchandises, qu'on y dépose, sont censées être, pour ainsi dire, sous la sauvegarde royale, on se promet de l'équité de S. M., qu'elle bonifiera le dommage aux propriétaires: ils ont déjà même reçu ordre de donner un état certifié de ce qu'ils ont perdu en cette occasion.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 19 Février.) Le Roi a eu, la semaine dernière, une rechûte qu

nous a fort alarmés pour ses jours. L'érysipèle s'étoit de nouveau jettée sur la jambe : cet accident fut accompagné d'un léger accès de fièvre ; mais cet accès n'ayant duré que quelques heures, l'érysipèle disparut & S. M. se trouve aussi bien qu'elle étoit avant cette alarme.

La Reine gouverne à la satisfaction de tous les ordres de ce royaume. Elle récompense les bons & châtie les méchans. Les évêques sont libres dans l'exercice de leur ministère. Depuis le grand malheur, arrivé à Lisbonne par le tremblement de terre, beaucoup de religieuses dont les couvens avoient été renversés, s'étoient retirées chez leurs parens, ou dans des maisons séculières ; mais on les a dernièrement averties de retourner dans leurs monasteres qui ont été rebâties, ou à tout autre à leur choix.

On exerce tous les jours les régimens qui sont en garnison dans cette ville, & l'on garde le plus profond silence sur notre différent avec l'Espagne. Tout ce que l'on croit savoir, c'est que l'on attend une réponse de certaines cours à ce sujet.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 4 Mars.) Le Roi a ordonné que tous les consuls de la nation suédoise portassent un habit uniforme ; celui que S. M. leur a donné est un brun foncé avec collet & parement bleu clair ; veste & culotte jaune. Double rang de galons sur

le collet; double rang de boutons & boutonniere d'or. ----- On vient de porter au tribunal de la cour un procès, survenu entre l'université d'Upsal & le magistrat de cette ville. Ce dernier avoit mis le scellé sur les effets d'un libraire : l'université qui avoit des prétentions sur le même libraire, fit rompre le cachet. Le magistrat s'en plaignit en termes amers & offensans au chancelier de justice. L'université fonde son droit sur une décision qui lui fut donnée en 1637 par le comte d'Oxenstierne, alors chancelier du royaume. On attend avec la plus grande impatience le jugement de ce procès.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 2 Mars.) L'Impératrice-Reine vient de disposer de quelques évêchés en Hongrie & d'autres charges relatives au gouvernement de ce royaume. Mr. Joseph de Baizath, évêque d'Anfara, & vice-chancelier à la chancellerie aulique de Hongrie, a été promu à l'évêché vacant de Vezprin; Mr. Ignace Nagy de Selleye, conseiller au conseil du gouvernement-général du royaume, a été nommé évêque d'Albe-Roiale; & Mr. Emeric Szily de Fœlsœ-Cfopor, évêque de Tine & suffragant de Javarin, a obtenu l'évêché de Sabarie ou Stein-am-Anger. Ces deux derniers sièges ont été fondés depuis peu par notre Souveraine. Le comte Léopold Palfy d'Erdœd a été élevé à la charge de grand-janitor, une des dignités éminentes

tes de la noblesse de Hongrie ; & le comte Louis Erdœdy de Monyoverek à celle de vice-chancelier , vacante par la nomination de Mr. Baizath à l'évêché de Vezprin. Le comte de Romanzow , qui est venu notifier à notre cour le mariage du Grand-Duc de Russie , a repris la route de Pétersbourg.

Leurs Majestés Impériales , qui ne cessent de s'occuper du bien-être de leurs sujets , en donnent une nouvelle preuve aux habitans du fauxbourg St. Léopold. Ce fauxbourg , situé sur une île du Danube , doit être considérablement agrandi par une nouvelle rue large de dix toises : sur ce terrain on va bâtir , par ordre de la cour , une longue file de maisons au nombre de 43. On y emploiera le grand jardin de Mr. le baron d'Ëgger , ci-devant appartenant au comte d'Oetting , & peu éloigné du jardin impérial , nommé *Au-Garten*. La distribution en a été faite , de façon que plusieurs de ces maisons auront 365 toises carrées de ce terrain fertile , où l'on pourra planter des arbres fruitiers , ou faire de beaux potagers. D'autres maisons en auront 230 , & la moindre 173 de circuit. On relevera toute la place pour la mettre à couvert des inondations. Le passage depuis le quartier Brigiten-Au jusqu'au pont-levis fera d'autant plus commode , que toute la rive du Danube va être de nouveau bordée d'arbres. Cette nouvelle rue sera frappante par le beau coup-d'œil , depuis le jardin impérial jusqu'aux fauxbourgs en-deça du Danube. Les habitans de la ville , ainsi que

ceux des fauxbourgs ; gagneront à ce nouvel arrangement , qui ranimera la population autant que le commerce & les manufactures. --- Dès que le tems le permettra , on reprendra les travaux au nouveau Schœnbrunn que l'on veut achever. On doit bâtir aussi de nouvelles casernes vers les remparts de cette ville : & on a même déjà acheté des maisons qu'on abattra pour les faire entrer dans ce plan.

DARMSTADT (*le 5 Mars.*) Le gouvernement a pris des mesures pour assurer la santé des sujets du landgraviat par l'expulsion totale de cette foule de charlatans de toutes les especes qui portoient par-tout les maladies & la mort. Il n'est plus permis qu'à des médecins accrédités & expérimentés de soigner les citoiens ; ce réglemeut s'étend sur les apoticairez , auxquels il est enjoint , sous différentes peines , d'être en tout tems pourvus de bons remedes , & d'être toujours prêts à les fournir dans la quantité qu'on leur demandera.

La commission rurale vient de défendre l'importation du plâtre qu'on répandoit sur les campagnes sablonneuses sur la parole de quelques économites. On conseille aux gens de campagne de se servir pour cela de la marne , dont on a éprouvé les bons effets : d'ailleurs , il y a un avantage réel du côté du prix ; ce qu'on avoit de plâtre pour vingt florins , n'en coûte que douze pour la même quantité de marne , ce qui fait une grande différence pour l'agriculture. Le gouverne-
ment

ment propose outre cela des récompenses en faveur des cultivateurs qui auront le mieux réussi à améliorer leurs champs par le moïen de la marne.

CASSEL (le 15 Mars.) Le nombre des prisonniers faits sur les hessois à Trenton par les rebelles de l'Amérique, n'est porté qu'à 700 hommes, tout le corps n'ayant pas été présent à cette affaire. Au reste, les provincialistes font tout pour adoucir le sort de ces prisonniers. Le général Heister a en-voïé à leur camp un officier pour fournir à tous leurs besoins & traiter même de leur rançon. A l'exception des régimens connus qui ont souffert dans cette affaire, aucun autre hessois n'a été attaqué & aucun général n'a été fait prisonnier. Tout le malheur de cette brigade vient de ce que le colonel Rall a été attaqué dans son quartier d'hiver & blessé. Le 8 de ce mois, le major de Preschenck s'est embarqué près d'ici sur la Fulde avec deux compagnies de chasseurs nouvellement levées, l'une à pied & l'autre à cheval. --- Le Prince Henri de Prusse a été très-malade à Brunswich, mais Son Alt. R. se porte beaucoup mieux. --- Il est parti de Brunswich des renforts pour l'armée angloïse en Amérique.

I T A L I E.

ROME (le 2 Mars.) Le Sérénissime Landgrave de Hesse - Cassel est revenu de Naples, le 16 du mois passé après-midi, avec
sa

sa brillante fuite : ce Prince est descendu au palais du marquis de Correa, qu'il avoit occupé ci-devant, & le 26 il est parti pour ses états. --- Le 17 le Pape tint un consistoire, dans lequel il proposa l'archevêché de Ferrare pour Mr. Alexandre Mattei, des ducs de ce nom ; les évêchés unis d'Urbain & de Saint-Ange pour Mr. Pergolini ; l'évêché de Monte-Feltre, dans l'état d'Urbain, pour Mr. Terfi ; celui de Teramo, au royaume de Naples, pour le Pere Pirelli, Théatin ; celui de Dibona en Arabie, *in partibus*, pour le Pere Sigifmond Gerdil, Barnabite ; l'évêché de Menith en Arabie, *in partibus*, pour Mr. Proszinski, prêtre du diocèse de Vilna ; l'évêché de Cahors, en Guyenne, pour Mr. de Nicolai ; celui de Cordoue, en Andalousie, pour Mr. Baldassare de Insa y Navarro ; celui de Vich, en Catalogne, pour le Pere Artaleso ; celui d'Albarazin, en Arragon, pour le Pere Luy, Dominicain ; & celui de Comayagna, en Amérique, pour le Pere Antoine de Saint-Michel.

Une machine inventée par le mathématicien Gaudio Scolupio, pour éteindre plus facilement les incendies, a mérité l'approbation de tous les connoisseurs, & on prépare actuellement un endroit pour la ferrer, & pour s'en servir en cette ville dans les occasions. On attend ici dans peu la duchesse de Kingston, & on a déjà transporté tous ses meubles à l'hôtel de Guarnieri où elle doit demeurer. --- On a découvert dans l'église de St. Jean de Latran un magnifique dépôt,

érigé à la mémoire du feu cardinal Nicolas Antonelli , situé dans la chapelle de l'Assomption , tout proche de celui de la maison Corsini. Il représente en statue colossale le tems qui découvre les belles actions du défunt cardinal , & qui montre d'une main les lauriers funebres , & de l'autre les ouvrages que ce cardinal a mis au jour. ---- On a commencé ces jours-ci d'embarquer à Ripa-Grande le magnifique dessert que le bailli de Breteuil , ambassadeur de Malthe envoie à l'Impératrice de Russie. Outre ce qui est contenu dans l'inventaire que l'on a fait passer à Pétersbourg au moment de la convention , Son Exc. a cru pouvoir prendre la liberté d'y joindre huit pieces remarquables dont on avoit l'idée pour la perfection de ce dessert. --- Mgr. Bardini , évêque d'Acquapendente , a adressé au clergé & au peuple de son diocèse une lettre pastorale , par laquelle ce prélat les informe qu'après avoir été éloigné sept ans de sa résidence , il avoit obtenu de la justice incorruptible du Souverain Pontife regnant & de l'humanité de la sacrée congrégation des évêques , la permission de retourner à son troupeau. Ce prélat s'exprime dans les termes les plus tendres & les plus affectueux pour ses diocésains , & leur promet d'oublier les persécutions qu'il a eues à essuyer , déterminé à les regarder tous comme ses plus chers enfans.

VENISE (le 1 Mars.) Le conseil des Dix , qui avoit déjà défendu aux femmes de toutes qualités de paroître dans les cafés , excepté

pendant le tems des masques, vient de défendre en outre, sous des peines pécuniaires, aux cafetiers, de mettre des bancs ou des chaises devant leurs boutiques, où les femmes pourroient se rassembler; cette sévérité, jointe à la suppression de la redoute & à l'exclusion des cafés, semble annoncer une dernière opération également nécessaire à la réforme des mœurs, c'est-à-dire, la clôture des petites maisons, qu'on nomme ici cazins de société, dont le nombre s'est extraordinairement multiplié: les dames y jouissent d'une entière liberté, & y passent assez souvent la plus grande partie du jour & même de la nuit.

NAPLES (le 27 Février.) Leurs Majestés continuent leur séjour à la maison de plaisance de San-Leuce, au-dessus de Caserte; la noblesse des deux sexes s'y trouve le dimanche & le lundi au soir. Le prince & la princesse Sulkowski y ont été présentés à nos augustes Souverains par le marquis della Sambucca, premier-ministre, qui leur a donné un splendide repas. --- Depuis le changement dans le ministère, le St. Siège confère comme ci-devant les bénéfices à sa nomination & il n'y a plus de difficultés pour le *Regium exequatur*.

L'Impératrice de Russie a désigné le comte Rasumowski son chambellan, fils du grand-général de la Petite-Russie, pour venir résider en cette cour avec le caractère de ministre plénipotentiaire, au même tems que le prince di Caramanica passera à Pétersbourg,

en qualité de ministre du Roi. --- Le duc d'Ostrogothie s'est rendu ces jours-ci à Pesto pour en observer les antiquités. --- Les travaux qui se font à Brindes pour le rétablissement de cet ancien port des romains, ont tout le succès désiré.

Après bien des perquisitions, la cour est parvenu à faire arrêter le sieur Carlini, administrateur des grains pendant le ministère du marquis Tanucci ; on l'a saisi au moment où il alloit s'embarquer, & depuis ce tems, on a retiré la garde mise au couvent des Augustins-déchauffés, & relâché deux de ces Freres qui avoient voulu le soustraire aux poursuites de la cour. Ce Carlini reste débiteur de 200 mille ducats napolitains. La junta dénommée pour examiner ses malversations s'assemble en présence du marquis Arezzo, major-général qui, conformément aux ordres du Roi, écrit lui-même les dépositions. On a arrêté déjà différentes personnes depuis quelques interrogatoires que l'accusé a dû subir, & l'on saura bientôt quels sont ses complices.

Les francs-maçons, après avoir essuïé une longue & dure prison, viennent enfin d'être relâchés. Ils ont promis tous une entière obéissance aux édits des Rois qui défendent les loges, & aux bulles de Clément XII & de Benoît XIV (a) qui retranchent du

(a) Un de ces Messieurs ayant prétendu que Benoît XIV étoit maçon lui-même, on lui fit cette réponse toute simple : " La bulle de Benoît

sein de l'église catholique tous les membres de cette société. Il paroît cependant qu'on avoit un peu outré les accusations formées contre eux en cette dernière occasion ; car il n'y a pas de genre de crimes dont on n'ait voulu les noircir. Peut-être le seul crime réel qu'on ait eu à leur reprocher lorsqu'on les a surpris, c'est le mépris des loix de l'église & l'état, qui leur avoient été intimées de nouveau quelques jours auparavant (a).

MALTHE (le 30 Janvier.) Le chapitre-général de la religion a fini le 15 de ce mois, & les actes en ont été envoyés à Rome, pour être approuvés de cette cour. Nonobstant le grand silence gardé sur les résolutions qui y ont été prises, on dit qu'on a ordonné la résidence aux prêtres de St Jean de Jérusalem, ce qui n'avoit pû être réglé

„noit XIV existe, elle est incontestablement
 „de lui. Ou bien elle est antérieure à son en-
 „rôlement dans la franche-chevalerie, ou bien
 „elle est postérieure. Si elle a suivi cette épo-
 „que, elle est une rétractation, un désaveu
 „formel des engagements contractés, & de
 „plus un grand préjugé contre la nature de
 „ces engagements. Si elle est antérieure, Lam-
 „bertini est un fourbe, un homme vil, mis
 „en contradiction avec lui-même, & dès-lors
 „peu propre à faire honneur à la maçonnerie „.
 Le fait est que cette attribution est une vraie
 calomnie contre la mémoire de ce grand Pape.

(a) On trouvera rassemblé tout ce qu'on a
 coutume de dire sur ce sujet, dans les Journ.
 du 15 Mars 1775, p. 406. --- 1. Déc. p. 840. ---
 15 Déc. p. 919. --- 15 Avril 1775, p. 604. ---
 1. Mai, p. 57.

dans les chapitres précédens ; qu'on a augmenté le droit des barrières pour les chevaliers comme pour les prêtres ; qu'on a aboli les droits qu'exigeoient les personnes employées au service de la religion , en les obligeant de se contenter de leurs appointemens ; qu'on a retranché considérablement sur les dépenses de l'hôpital & des vaisseaux , en diminuant la paie de ceux qui sont en service actuel ; qu'on a donné à l'élection des Grands-Maîtres une autre forme , qui a été fort approuvée , en ce qu'elle donne plus d'étendue à leur autorité ; qu'on a mis un impôt d'un demi - million de scudis sur les commanderies , & fixé à 1300 hommes le nombre des soldats du nouveau bataillon ; & qu'on a dérogé à différentes peines enjointes par les statuts , en les commuant en un arrêt au château. On dit que , le jour même que finissoit le chapitre , le bailli de Bosredon , procureur du chapitre d'Auvergne , a protesté pour la deuxième fois de nullité contre toutes ces résolutions par devant Mgr. l'inquisiteur.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 17 Mars.*) Le Roi a rendu le 4 de ce mois une visite au lord North & s'est arrêté environ deux heures chez ce seigneur , qui a été saigné cinq fois , depuis le commencement de sa maladie. Il se trouve déjà si bien , qu'on croit qu'il pourra bientôt prendre l'air & faire une

promenade. Mylady North, son épouse, étant aussi indisposée, la Reine, qui l'aime beaucoup, lui a envoyé ses médecins. ---- Le général Clinton, arrivé à bord du vaisseau l'Asie, a fait à S. Maj. un rapport exact des affaires dans la colonie de la Nouvelle-York & de Rode-Island; mais on n'en fait pas le résultat. Le ministère attend avec impatience des nouvelles ultérieures de l'Amérique pour être éclairci sur divers faits débités ici sur la foi de lettres particulières. Entr'autres, que le général Howe étoit parti de New-York dans le dessein de pousser jusqu'à Philadelphie dès que la Delaware seroit prise de glace, voulant s'emparer de cette place avant de terminer la campagne; que l'amiral son frere avoit détaché quelques frégates vers la Virginie pour croiser sur les côtes de cette colonie; qu'il seroit impossible d'attaquer l'escadre de Hopkins à la Providence avant le printems; que le congrès avoit appris avec bien du chagrin ce que ses agens lui avoient écrit de France, savoir, qu'il n'avoit aucun secours à attendre de ce royaume, dont le ministère a déclaré qu'il ne prendroit aucune part à notre contestation. ---- La cour a reçu un exprès avec des dépêches intéressantes du Vicomte de Stormont & du lord Grantham, ambassadeurs du Roi aux cours de Versailles & de Madrid; & le même jour le marquis de Noailles, ambassadeur de la première, eut une audience particulière de Sa Majesté. Depuis quelques jours l'on avoit fait courir

le bruit, que nous étions à la veille d'une guerre avec la France, vû que notre gouvernement, piqué au vif des secours d'armes, de munitions & d'uniformes, qu'on supposoit donnés par des sujets de cette puissance aux américains, ne pouvoit plus en honneur se dispenser de mettre un frein à ce commerce illicite; ce qu'il seroit impossible de faire efficacement sans une rupture ouverte: ce bruit avoit même affecté nos fonds, qui, ces derniers mois, avoient paru presqu'immuables: mais aujourd'hui l'on assure, que le marquis de Noailles a été chargé de donner de la part du Roi son maître, à notre Souverain une réponse très-satisfaisante aux représentations & réquisitions, qui lui avoient été adressées, par rapport à la conduite de ses sujets envers nos colonies révoltées. Il ne sera plus permis aux sujets de Sa Maj. Très-Chrétienne de faire des envois d'armes & de munitions hors du pais sans l'approbation des inspecteurs de la marine; & les armateurs américains ne feront plus admis dans les ports de France avec leurs captures qu'en cas d'un gros tems; & alors ils devront se retirer dans l'espace de 48 heures. Des dépêches, reçues encore ce matin du lord Stormont, confirment les dispositions pacifiques de la cour de Versailles, & dissipent l'alarme qui s'étoit répandue sans fondement. --- La difficulté de se procurer le nombre de troupes auxiliaires, que la cour se proposoit d'engager cette année à son service pour envoyer
en

en Amérique, & particulièrement le corps de Wurtemberg, a fait prendre la résolution d'y faire passer un plus grand nombre de troupes nationales, & de remplacer ce vuide par de nouvelles levées & par la milice. Pour cet effet on a envoié ordre dans les trois roïaumes de faire avancer plusieurs régimens vers les lieux d'embarquement avant la fin de ce mois; & les vaisseaux de guerre pour la même destination doivent être prêts à partir pour le même tems.

Pour réprimer cette licence effrénée des partisans de la rébellion, la police vient de condamner à une amende de 100 liv. sterl. trois gazettiers qui avoient rempli leurs feuilles d'injures grossieres contre le Roi & ses ministres. Mr. le docteur Price continue cependant à faire des calculs & à établir des principes favorables aux américains. Nous renvoions à ce que nous avons dit de cet écrivain inquiet dans le Journal du 15 Novembre 1776, p. 410.

L'incendiaire Hill fut pendu le 11 à Portsmouth & son cadavre est exposé sur un gibet, près de cette place. Le lendemain de sa sentence, il a confessé que dès sa jeunesse, il passa d'Ecosse, dont il est natif, en Amérique; qu'à la naissance des troubles actuels, il conçut le noir dessein de mettre le feu à nos chantiers & revint en Angleterre pour s'arranger sur les moïens de le mettre à exécution. Il raconta sa tournée en Angleterre, son voiage en France, ses conférences à Paris avec le sieur Deane, la

promesse qui lui fut faite d'avoir un brevet dans l'armée américaine, la manière dont il mit le feu à Portsmouth & à Bristol, son nom propre, ses relations, ses entretiens avec des personnes à Londres, qui le recommanderent au sieur Deane, & divers autres traits intéressans. On voit que les ambassadeurs des américains ne sont pas les plus honnêtes gens du monde, & l'on ne doute pas que le sieur Deane ne soit au plutôt obligé de quitter Paris.

Il est arrivé une malle de la Nouvelle-York avec des dépêches pour la cour & des lettres pour les particuliers, datées depuis le premier jusqu'au 24 Janvier. Elles portent en substance, que le 17 un corps considérable d'américains étoit venu fondre sur le fort d'Indépendance à dessein de s'en emparer d'emblée, mais qu'ils avoient été repoussés avec perte par le corps de Mr. Rogers & un détachement de hessois qui y étoient en garnison; que le gros de leur armée occupoit toujours une position très-avantageuse pour couvrir Philadelphie; que nos cantonnemens les plus à portée des leurs avoient été beaucoup inquiétés, qu'il y avoit déjà eu bien des escarmouches de part & d'autre, & qu'on étoit occupé à former de grands magasins de provisions de toute espece pour la subsistance des troupes pendant l'hiver. On ajoute que le 15 Janvier le général Lee fut amené prisonnier de Brunswick à New-York, où il étoit étroitement gardé à vue; que le congrès avoit fait dire au général Howe que si

On envoioit le général Lée en Angleterre, on pendroit aussi-tôt deux des principaux officiers anglois qui sont prisonniers chez les américains ; c'est-là un genre de représailles où l'égalité du traitement est tout-à-fait remarquable. --- Le sieur Isaac Pearson, faisant route de Jersey à New-York, a été lâchement assassiné entre cette ville & Philadelphie ; jamais les Hurons & les Abnakis n'ont fait la guerre d'une manière plus cruelle. --- Depuis le 16 Décembre dernier, près de vingt bâtimens américains chargés d'armes, de munitions, &c. destinés pour Philadelphie, ont été enlevés à l'embouchure de la Delaware, par huit frégates de guerre angloises qui y sont en station : & comme par-là la ville de Philadelphie, ainsi que l'armée rebelle sont privées de toute provision militaire ; il y a des politiques qui se promettent les plus grandes suites de ces prises & des moïens par lesquels on s'est assuré de l'embouchure de la Delaware.

F R A N C E.

PARIS (le 16 Mars.) Il paroît une déclaration du Roi par laquelle Sa Maj. renouvelle les dispositions des anciennes ordonnances rendues pour empêcher la contrebande. En voici le préambule.

LOUIS, &c. *Depuis notre avènement au trône, nous nous sommes constamment occupés du soin de procurer à nos peuples les sou-*

lagemens , que les circonstances pouvoient nous permettre , & de chercher dans les ressources d'une sage administration les moyens de leur en accorder de nouveaux.

Les témoignages , qu'ils ont reçus de notre affection , ont dû , en excitant leur reconnaissance , leur faire chérir nos vûes bienfaisantes : nous pensons aussi avec satisfaction , que le plus grand nombre de nos sujets est animé de ces sentimens : mais en même tems nous n'avons pû voir sans surprise , que des gens mal-intentionnés ont cherché à troubler la perception de nos droits , en abusant nos peuples de l'espérance de la suppression de plusieurs de ces droits , & particulièrement de nos fermes des gabelles , aides & du tabac ; en se permettant , même contre nos fermiers , leurs commis & préposés , des déclamations injurieuses.

Cette licence a produit dans nos provinces des effets qui méritent toute notre attention. Des troupes nombreuses de contrebandiers armés ont fait des incursions dans plusieurs parties de notre roïaume : la fraude s'est répandue dans celles de nos provinces , qui sont dans l'étendue de nos fermes des gabelles , aides & du tabac : les employés & préposés de nos fermiers , exposés à des rébellions , spoliations & violences de la part des fraudeurs , quelquefois même de la part des habitans des villes & paroisses , ont souvent succombé aux excès commis envers eux , ou ont été contraints , pour s'y soustraire , d'abandonner leur service.

Des désordres si préjudiciables à la perception de nos revenus ne sont pas moins contraires aux ordonnances, rendues par les Rois nos prédécesseurs, pour défendre les attroupemens, le port d'armes & la violence publique : la police générale de notre royaume pourroit même être troublée, si nous ne nous empressions de réprimer ces excès.

Dans cette vûe, nous avons jugé devoir manifester nos intentions, relativement à la perception de nos droits, & renouveler les dispositions des ordonnances & réglemens, destinés à prévenir ou punir les attroupemens, ainsi que les rébellions faites aux employés de nos fermes dans leurs fonctions, enfin tout ce qui tend à la fraude de nos droits. A ces causes, &c. ----- La cour des aides vient d'enregistrer l'édit qui suspend l'abrogation des corvées. Nous en avons parlé le 15 Janv. 1777, p. 152. ----- On a imprimé la dénonciation, faite le 28 Février, aux chambres assemblées au parlement, par Mr. le président Angran. En adressant, suivant l'usage, la parole à Mr. le premier président, il dit :

Messieurs des enquêtes, frappés du concours de plusieurs circonstances qui indiquent de grands efforts de la part des ex-Jésuites pour parvenir au rétablissement de leur Société, n'ont chargé de déposer leurs inquiétudes dans le sein de la compagnie.

Un bruit général annonçoit, il y a quelques jours, la réunion de plusieurs d'entr'eux dans les bâtimens de l'école militaire. Ce

plan si dangereux en lui-même, l'étoit encore davantage par la forme d'un nouvel établissement qui ne pourroit manquer de leur donner l'ascendant le plus décidé sur les troupes, & de mettre par la suite dans leurs mains une partie importante de l'éducation nationale.

Votre vigilance, Monsieur, nous a rassurés sur l'inexécution de ce projet; mais s'il est vrai, que l'intention du gouvernement n'a jamais été de l'adopter, l'on ne peut se dissimuler que les ci-devant Jésuites ne l'aient formé, & n'aient employé tous leurs efforts pour le faire réussir.

Ils n'ont pu se rassembler en corps dans la capitale; mais c'est un fait notoire qu'ils sont répandus dans presque toutes les paroisses; qu'ils sont employés dans le ministère; qu'ils remplissent les chaires, &c. Il n'est pas moins certain qu'il y a un grand nombre des ci-devant Jésuites dans la ville de Lyon; qu'ils s'y rassemblent de toutes les parties du royaume, même des pays étrangers: cette réunion dans les deux plus grandes villes de France peut-elle être regardée comme l'effet du hasard?

Ils sont si éloignés de regarder leur Société comme légalement anéantie, qu'ils annoncent qu'elle va renaître de ses cendres. Ils indiquent même l'époque de leur rétablissement, qui est entre le mois de Mars & le mois de Juillet de cette année &c.

Mr. Angran cita des faits à l'appui de ces assertions. Un de Mrs. de sa chambre lut

une piece, contenant des renseignements sur les capitaux placés dans la ville de Lyon, dont le rapport est de 9,000,000 &c. Après le compte rendu par le président, & la lecture des renseignements sur Lyon, on a été aux voix, & il a été arrêté que le tout seroit remis aux gens du Roi.

Les professeurs du collège d'Auxerre, condamnés par le parlement intermédiaire à être fouettés, marqués & conduits aux galeres, & réintégrés par le parlement d'aujourd'hui, viennent d'être remplacés par les Peres Bénédictins en vertu des lettres-patentes du Roi; mais le parlement assemblé a arrêté qu'on feroit des remontrances au Roi sur les raisons qui empêchent cette cour d'obtempérer aux lettres de jussion qui ordonnent l'enregistrement de ces lettres. --- Un avocat nommé la Vaille a publié deux mémoires au nom de deux créanciers de Madame de Saint Vincent, l'un tailleur & l'autre traiteur; & il montre que leur objet est moins de réclamer leur créance, que de prouver qu'elle ne peut gagner son procès contre Mr. le maréchal de Richelieu. Cette dame y est si maltraitée que le châtelet a condamné les créanciers à cent livres d'amende en forme de réparation envers leur débitrice. --- Mr. le maréchal de Richelieu a présenté une requête à la cour des Pairs par laquelle, en répondant à celle de Mad. de St. Vincent du 26 Février, il se justifie de l'accusation de chercher à la retarder, & il assure qu'au contraire il n'a jamais eu d'autre objet que d'accélérer

célérer la fin d'un procès qui fait le tourment de sa vieillesse ; & que c'est avec la plus grande douleur qu'il l'avoit vû prolonger par le fait même de ses parties ; mais qu'il a trop d'égard pour la cour pour lui demander judiciairement de procéder à la visite de ce procès , étant persuadé que sa justice la sollicite suffisamment , dès qu'un procès est en état ; & qu'on ne peut sans l'offenser, se permettre de provoquer son exactitude. On dit que Mr. Gerbier s'est chargé de composer pour Mr. le maréchal une défense, qui détrompera ceux que les mémoires de Mad. de St. Vincent ont prévenus contre ce Seigneur. Le Sr. Linguet, dont l'inimitié contre le célèbre avocat, que nous venons de nommer, a fait tant de sensation au palais, reparoit sur la scène, mais d'une manière peu avantageuse. On parle beaucoup d'une lettre des plus audacieuses, qu'il a fait imprimer à Londres, où il est maintenant, & dont il a adressé des exemplaires à plusieurs personnes de la cour & de la ville, & aux ministres mêmes, qui y sont indignement outragés.

Par un état de la marine, qu'on a récemment reçu, il paroît qu'il y a actuellement 39 vaisseaux de ligne, de quatre rangs différens, dont ceux du premier sont de 100 à 80 pièces; 29 frégates de 30 à 24 canons, outre plusieurs corvettes, gabarres, &c. Le St. Louis, de 100 canons, le St. Esprit & les Etats de Bretagne de 84 se sont déjà joints à l'escadre, qui est en rade, aux ordres de Mr. Duchaffault ; & l'on y équipe encore

trois autres vaisseaux de ligne pour la même destination ; de sorte que cette escadre deviendra bientôt une flotte , composée de 19 vaisseaux de ligne. Les vaisseaux en armement à Toulon , & dont les commandans ont déjà été nommés , sont : le César , de 74 canons , capitaine Mr. de Barras ; le Hector , de 74 , cap. Mr. de Moriés ; le Hardi , de 64 , cap. le chevalier de Tressemane ; le Lion , de 64 , cap. le chevalier de Glandeves ; la Provence de 64 , cap. Mr. de Champourcin ; le Fantastique , de 64 , les frégates l'Engageante , la Sultane , &c. Le cours de cette année nous apprendra sans doute , si le but de ces armemens n'est que de mettre la marine françoise sur un pied à se faire respecter & à conserver par ce moyen plus sûrement la paix. On disoit qu'il avoit été expédié des ordres à Mr. le comte Duchaffault pour mettre à la voile avec son escadre : mais l'on fait aujourd'hui que les ordres , envoyés à Brest , sont au contraire pour suspendre l'armement. En général , rien n'est plus équivoque que les apparences d'une rupture en Europe. Une anecdote qui vient de se passer , prouve combien notre ministère a à cœur de donner satisfaction à celui d'Angleterre. Il a paru en dernier lieu un ouvrage de physique , à la tête duquel l'éditeur avoit placé une épître dédicatoire au docteur Franklin. On y faisoit son éloge non seulement comme savant , mais encore comme politique ; & on exaltoit sur-tout le nouveau plan d'administration des colonies , qu'on attribue à

ce Nestor du congrès. L'ambassadeur d'Angleterre, auprès de notre cour, s'étant vraisemblablement plaint de ce qu'on osoit ainsi publiquement prôner ce monument de la rébellion & son auteur, l'un des chefs des rebelles, dont la tête est à prix en Angleterre, il y a eu sur le champ ordre de supprimer cette épître dédicatoire.

Le sieur Noverre a composé de nouveaux ballets qui ont été applaudis universellement. Rien en général de si agréable ni de si consolant pour l'humanité, que de voir faire des gambades & des sauts compassés avec goût & cadancés avec grace. --- Ce qui paroît inconcevable, c'est la continuité des représentations de Dom Japhet d'Arménie à la comédie françoise. Cette farce grossière & obscène, à laquelle on a fait l'honneur singulier de la conserver sur ce théâtre, pour la donner une ou deux fois tout au plus, tous les ans, pendant les jours gras, est suivie cette année avec une espèce de fureur. Qu'on vienne nous dire après cela que le goût est épuré sur la scène françoise, qu'on n'y veut rien que de décent & d'honnête, que tout doit y tendre à peindre les mœurs & à les corriger; voilà bien une preuve du contraire.

Le jeu fait tous les jours des progrès si grands dans tous les états, que c'est aujourd'hui une preuve de mauvaise éducation que de ne pas savoir jouer, ou de ne pas jouer, même sans savoir. Trois mille familles au moins dans Paris ont fondé leur cuisine sur le bénéfice des jeux. Sans compter les friponneries

ponneries accidentelles que l'on y fait par distraction ; nous nous contenterons d'en rapporter une des plus ordinaires. Ces jours derniers un sous - chef des fermes , au moment d'être directeur , a été convaincu d'avoir fait fabriquer des dez au moien desquels il gagnoit toujours. Il avoit gagné considérablement lorsqu'on s'est apperçu de sa friponnerie ; tous les joueurs se sont jettés sur lui ; on l'a dépouillé de son argent pour le distribuer aux perdans ; on l'a accablé de chiquenaudes & de nazardes. --- Un homme pria , il y a quelques jours , un Capucin du Marais de vouloir bien le confesser après sa messe , qu'il alloit dire. Cet homme assista fort dévotement à cette messe ; mais dès qu'elle fut finie , il sortit de l'église , & se tua à la porte de deux coups de couteau. On a trouvé dans sa poche des dez & des cartons propres au jeu du loto : on dit que c'est un garçon tapissier.

Mr. le duc de la Vrilliere a institué pour ses légataires universels , Mad. de Maurepas sa sœur , & Mad. d'Aiguillon sa nièce , & a nommé pour ses exécuteurs testamentaires Mr. le comte de Maurepas , & Mr. Joly de Fleury , conseiller d'état. Il a révoqué tous autres testamens précédens , sans en excepter celui qui étoit en faveur de Messieurs Laugheac Lespinasse. Sa succession ne se montera pas à plus de sept millions , à ce que l'on croit. Le Roi gagne à sa mort 75 mille livres de pension. Mad. la comtesse de Maurepas a doublé tous les legs qu'il a faits , soit

en rentes viagères, ou présens, argent comptant. --- Le conseil de Mr. le marquis de Brunoi, refuse de paier les billets souscrits par ce seigneur; & renouvelle l'ancien prétexte que la famille de Mr. Brunoi fit valoir il y a quelques années contre lui pour le dépouiller de l'administration de ses biens. Il gagna, comme on fait, ce procès au parlement. Aujourd'hui on va plaider à la seconde chambre des enquêtes sur la même question. Le conseil de Mr. Brunoi oppose à une foule de ses créanciers, l'extrême facilité de ce jeune seigneur qui tient, dit-on, de la démente. Il est certain, que si on parvenoit à le faire passer pour imbécille, on enleveroit au moins quatre millions à ses créanciers. Mais cet exemple seroit d'une trop dangereuse conséquence, & d'ailleurs les interrogatoires subis il y a quatre ans par Mr. le marquis de Brunoi, convinrent tout le monde que ses réponses pleines de sens & de raison, ne pouvoient être celles d'un homme en démente. Un plus grand seigneur que lui, a, dit-on, pour plus de deux millions de billets sur la place à paier; mais sa famille ne prétend pas exciper d'un pareil moien pour arranger ses affaires; & tous les billets seront payés en espèces sonnantes. --- Le feu comte de Laly, après la paix de 1748 & avant son départ pour l'Inde, avoit épousé secrètement la comtesse douairière de Maulde, alors dame d'honneur de Mesdames de France. De ce mariage est né un fils qui a porté jusqu'ici un autre nom, sous lequel

il est capitaine de cavalerie ; mais il vient de prendre celui de son pere. La comtesse sa mere , qui est mourante , a envoié au Roi son contrat de mariage , en expliquant les raisons pour lesquelles elle-même avoit exigé de le tenir secret. On ne peut douter que ce fils ne sollicite vivement la révision déjà demandée du fatal arrêt qui a condamné son pere. ----- Il paroît certain que Mr. le coadjuteur de Strasbourg a obtenu du Roi la promesse de la charge de grand - aumônier de France ; que l'abbaye de St. Germain sera mise aux économats , en destinant une partie de ses revenus à faire achever le monument de l'église de Ste. Genevieve ; & que l'abbaye de Fecamp sera donnée au futur cardinal de la Rochefoucaut , archevêque de Rouen , parce qu'il n'a pas encore les revenus nécessaires au soutien de sa dignité , qui doivent être au moins de quatre-vingt mille livres. --- Il y a lieu de présumer que Mad. la comtesse du Barry , qui vient de perdre son mari , voudra changer de nom & se remarier ; ce qui pourra la séparer d'une partie de la famille du défunt , avec laquelle elle habite la superbe maison de Luciennes qu'elle tient du feu Roi. Son fameux beau-frere s'est retiré à sa terre près de Toulouse ; l'on dit qu'il s'y est remarié , & qu'il remplit tous les devoirs d'un bon chrétien.

VERSAILLES (le 16 Mars.) Le 10 de ce mois Suleiman Aga , envoié du Bey du Tunis , a eu une audience du Roi. Cet envoié ,

après avoir remis sa lettre de créance, a prononcé devant Sa Majesté le discours suivant :

SIRE, Le Bey de Tunis mon maître m'a commandé de me rendre auprès de Votre Majesté Impériale pour la féliciter sur son avènement au trône de ses ancêtres. jaloux de remplir tous les devoirs que lui prescrit son attachement inviolable pour l'auguste maison de France, ce Prince auroit depuis long-tems fait passer un envoyé dans votre cour impériale pour lui présenter l'hommage de ses sentimens, ses regrets sur la mort de son illustre & grand allié & ami l'Empereur de France Louis XV, de glorieuse mémoire, & son compliment sur le bonheur que la Providence a préparé aux François, en appelant à leur tête un jeune Monarque, qui réunit au plus haut degré les vertus & les qualités les plus éminentes, si les circonstances où mon maître s'est trouvé depuis cette époque, à jamais mémorable, lui avoient permis jusqu'ici de suivre ce que son cœur lui inspiroit.

Chargé aujourd'hui de ses ordres suprêmes, j'apporte aux pieds de Votre Majesté Impériale les vœux les plus ardens pour la prospérité de votre empire, les marques les plus sinceres de son respect & de son entier dévouement pour votre Personne sacrée, & le tribut d'admiration qui est dû à la sagesse de Votre Majesté Impériale & à sa fidélité aux traités.

Rien ne pourra jamais rompre les liens qui unissent, sous de si heureux auspices, les nations soumises à la couronne de France & les sujets du royaume de Tunis.

Daignez, SIRE, agréer comme une preuve du desir que mon maître aura toujours de mériter la haute bienveillance d'un aussi grand Empereur, les esclaves & les autres présens que j'ai remis en son nom aux officiers de Votre Majesté Impériale. Le plus beau moment de ma vie est celui où j'envisage la gloire de votre trône impérial. Je serai heureux, s'il en émane sur moi un regard favorable.

Sa Majesté lui répondit en ces termes :

Je reçois avec une égale satisfaction l'expression & l'hommage des sentimens du Bey de Tunis. Je vous charge de l'assurer de ma bienveillance & de ma sincère amitié. Je vous vois avec plaisir, Monsieur, sur les terres de ma domination.

Après l'audience de Sa Majesté, cet envoyé s'est rendu dans la galerie, où il a eu l'honneur de faire ses révérences à la Reine, & il a été conduit ensuite à l'audience de Monsieur.

L'archevêque de Rouen, auquel le Roi a accordé sa nomination pour un chapeau de cardinal, a eu l'honneur de faire ses remerciemens à Sa Majesté. ----- Mr. de Breteuil, ambassadeur du Roi à la cour de Vienne, de retour ici par congé, a eu l'honneur d'être présenté au Roi par le comte de Vergennes,

gennes, ministre & secretaire d'état au département des affaires étrangères, & de prendre congé de Sa Majesté pour retourner à son ambassade.

NANCY (le 1. Mars.) Il paroît qu'on va réunir les trois hôpitaux bourgeois de la ville neuve dans l'hôtel des missions roïales; & transférer les missionnaires à l'ancien noviciat des Jésuites. Ces missionnaires seront directeurs du séminaire du diocèse. En conséquence l'hôpital St. Julien sera occupé par les chanoines-réguliers qui y tiendront leur collège; on fera de l'hôpital St. Charles un pavillon pour le logement des officiers. Par ces arrangemens les malades & les enfans respireront un air plus salubre dans l'hôtel des missions roïales; & les militaires & le peuple y trouveront le soulagement réuni à l'agrément.

Lettre de la Guadeloupe du 2 Octobre 1776.

Nous avons eu le 6 Septembre un ouragan terrible : Depuis trente-six ans on n'en avoit point eu d'aussi fort dans ces isles. De toutes les maisons & de bons bâtimens à sucre & à café, la moitié au moins a été renversée ou écrasée; les débris ont été entraînés à une distance étonnante. Les autres bâtimens de commodité, qu'on construit plus foibles, ont tous été emportés, de façon que beaucoup d'habitans & presque tous les nègres se trouvent sans abri. Les cannes à sucre, les arbres à café, les cotonniers, les vivres, en un mot, toutes les plantations sont ravagées par les différens vents qui ont régné du nord au sud, en tournant par l'ouest. Les forêts sont également déracinées en partie. Les arbres qui ne le sont pas, sont

sont tous cassés par le tronc ou par les branches. La ville de la Basse-Terre a moins souffert que le reste de l'isle; mais la pointe à Pitre est terrassée. Un grand nombre de maisons y ont croulé; & toutes les autres ont beaucoup souffert. Presque tous les navires qui étoient dans le port, ont échoué de côté & d'autre. On en relevera une grande partie. Les autres vaisseaux, qui étoient dans les différens ports de l'isle, ont tous péri.

Cette désolation générale a beaucoup augmenté la disette de vivres que nous avons depuis six mois. La plupart des capitaines ou administrateurs de navires, gens durs & peu sensibles, se prévalent de ces tristes circonstances, en refusant des provisions aux habitans, qui meurent de faim s'ils n'ont de quoi payer comptant. Mr. le comte d'Arnaud, commandant-général, & Mr. le président de Périer, intendant, ont voulu voir le désastre par eux-mêmes. Ces dignes chefs ont visité l'un après l'autre, la Guadeloupe & la Grande-Terre. Leur humanité n'a pu résister à tant de calamités. Ils ont ouvert les magasins du Roi, & ont donné à tous ceux qui en avoient besoin, du bœuf & de la farine, en pur don aux calamiteux, & à rendre dans un an à ceux qui seront en état de le faire. Jamais dans de précédens malheurs, pareils à celui que nous venons d'essuyer, les administrateurs pour le Roi n'ont poussé leur zèle charitable aussi loin que ceux sous le gouvernement desquels nous avons le bonheur de vivre.

P A Y S - B A S .

LA HAYE (le 15 Mars.) Le 21 du mois dernier, Mr. le chevalier York, ambassadeur de la cour de Londres, a remis le mémoire suivant à L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies.

Hauts & Puissans Seigneurs,

« Depuis le commencement de la rébellion
I. Part. R r

„ dénaturée qui a éclaté dans les colonies an-
 „ gloises de l'Amérique-septentrionale, contre
 „ la constitution légale de la mere-patrie, le
 „ soussigné ambassadeur extraordinaire & pleni-
 „ potentiaire du Roi de la Grande-Bretagne,
 „ a eu de fréquentes occasions de s'adresser à
 „ V. H. P. au nom du Roi son maître, pour
 „ les engager par tous les moyens d'intérêt na-
 „ tional, de bon voisinage, d'amitié & des traités,
 „ afin d'arrêter le commerce clandestin qui
 „ se faisoit entre leurs sujets & les rebelles „

„ Si les mesures que V. H. P. ont jugé à pro-
 „ pos de prendre, avoient été aussi efficaces que
 „ leurs assurances ont été amicales, le soussigné
 „ ne se trouveroit pas dans la désagréable né-
 „ cessité de porter aujourd'hui à la connoissance
 „ de V. H. P., des faits de la nature la plus
 „ férieuse „

„ Le Roi, M. & P. S., a supporté jusqu'ici,
 „ avec une patience sans exemple, la conduite
 „ irrégulière de leurs sujets dans leur commerce
 „ intéressé à St. Eustache, & de là en Amérique:
 „ Sa Majesté s'est toujours flattée, qu'en don-
 „ nant le tems à V. H. P. d'examiner & d'ap-
 „ profondir une conduite aussi irrégulière qu'*in-*
 „ *soutenable*, elles auroient pris les mesures né-
 „ cessaires pour réprimer les abus, tenir leurs
 „ sujets dans de justes bornes, & faire respec-
 „ ter les droits & l'amitié de la Grande-Bre-
 „ tagne „

„ La plainte que j'ai ordre de faire actuelle-
 „ ment à V. H. P., est fondée sur des piéces
 „ authentiques, annexées à ce mémoire; où
 „ V. H. P. verront avec étonnement, & je dois
 „ croire, avec mécontentement, qu'après avoir
 „ permis un commerce-illicite aux rebelles amé-
 „ ricains à St. Eustache, leur nouveau gouver-
 „ neur, le Sr. de Graaf, a osé porter d'oubli de
 „ son devoir, au point de conniver aux équipa-
 „ mens hostiles des américains, de permettre
 „ la saisie d'un vaisseau anglois par un pirate
 „ américain, presque à la portée du canon de
 „ son île, & pour comble d'aifront à la nation

„ angloise, & à toutes les Puissances de l'Eu-
 „ rope, de faire rendre le salut au pavillon re-
 „ belle, par la forteresse de son gouvernement.
 „ A toutes les représentations amicales, faites
 „ par le président de l'Isle voisine de St. Chris-
 „ tophe, sur tous ces faits notoires, le sieur de
 „ Graaff a répondu de la maniere la plus vague
 „ & la moins satisfaisante; en refusant même
 „ d'entrer en pour-parler ou explications quel-
 „ conques avec un ministre du conseil du Roi
 „ à St. Christophe, dépêché à St. Eustache à
 „ cette fin, par le susdit président „

„ Il ne me reste, après la communication des
 „ pieces annexées, qu'à ajouter, que le Roi
 „ qui les a lues, avec non moins de surprise
 „ que d'indignation, m'ordonne expressément
 „ de demander à V. H. Puissances un défaveu
 „ formel du salut rendu au pavillon rebelle, par
 „ le fort Orange à St. Eustache, la démission &
 „ le rappel du gouverneur de Graaff; & de dé-
 „ clarer en outre de la part de Sa Majesté, que
 „ jusqu'à ce que cette satisfaction ait été don-
 „ née, l'on ne doit pas s'attendre que Sa
 „ Majesté se laissera amuser par de simples assu-
 „ rances, ou qu'elle tardera un instant à pren-
 „ dre les mesures qu'elle croira devoir aux in-
 „ térêts & à la dignité de sa couronne „

La Haye le 21 Février 1777.

Le Chevalier d'YORK.

On ne fait pas encore la réponse des Etats-
 Généraux. On avoit assuré qu'elle étoit fer-
 me & vigoureuse; mais aujourd'hui on as-
 sûre que L. H. P. donneront satisfaction à
 l'Angleterre.

On apprend que malgré tous les soins &
 les remèdes employés pour le rétablissement
 de Joseph-Emmanuel de Bragance, Roi de

Portugal & des Algarves, Sa Maj. étoit dé-cédée à Lisbonne des suites de son apo-plexie, la nuit du 22 au 23 du mois de Février, à l'âge d'environ 63 ans, étant née le 6 Juin 1714, mariée avec Marie-Anne-Victoire d'Espagne, le 19 Janvier 1729 & couronnée le 31 Juillet 1750. La veille du décès de ce Monarque, on avoit annoncé à la cour le mariage de son petit-fils Joseph-François-Xavier, Prince de Beira, avec la Princesse Marie-Françoise-Bénédicté, sa tante.

M O R T S.

Louis Phelypeaux, duc de la Vrilliere, comte de St. Florentin, baron d'Hervy, ministre d'état, commandeur des ordres du Roi, est mort à Paris, le 27 du mois dernier, dans la 73me année de son âge. Il prêta serment de la charge de secrétaire d'état, en survivance du marquis de la Vrilliere, son pere en 1723. Il étoit le sixieme de sa branche dans cette charge. Il fut pourvu successivement de la charge de chancelier de la feue Reine, & de celle de chancelier des ordres du Roi. Il s'étoit retiré, en 1775, après 52 ans de service.

Henriette d'Este, sœur du duc de Modene, est morte le 31 Janvier à Bergo San-Donino, dans la 75me. année de son âge. Cette princesse étoit veuve en premieres nœces du duc Antoine de Parme, dernier de la maison de Farnese, & en secondes nœces du prince Léopold de Hesse-Darmstadt. Elle a laissé tous ses effets mobiliers & bijoux au duc son frere, qui lui faisoit une pension de 300 mille livres, éteinte par sa mort.

On apprend de Neutra, en Hongrie, que Mr. Jean Justiny, évêque & Obergespan de ce comitat, y est mort depuis peu.

Le nommé Mathieu Willberg sergent, est mort dans le bailliage de Biornebourg, le 10 Août dernier, âgé de 119 ans. Il avoit servi en Livonie depuis 1700 jusqu'en 1721, & il s'étoit trouvé dans toutes les campagnes du nord. Il avoit reçu beaucoup de blessures dont il a eu bien à souffrir étant devenu vieux. Il obtint son congé en 1728, & ses enfans l'entretinrent dans sa vieillesse. Le Roi dans son voyage de Finlande en 1775, passant le 25 Août par ce bailliage & étant obligé d'y coucher, voulut voir ce vieillard à qui il fit beaucoup de questions, & lui laissa cent écus monnoie d'argent, mais ce monarque de retour ici donna ordre au département de la guerre de lui continuer une pension de 50 écus même monnoie. Ce vieux militaire a toujours été vif & gai jusqu'au dernier moment de sa vie & il mourut en bénissant son Dieu & son Roi.

Le nommé Eméry Broussard, habitant du village du Mas, paroisse de Saint Victor, à quatre lieu de Limoges, y est mort, âgé de 104 ans; il n'avoit cessé que depuis trois semaines avant son décès, de se rendre à sa paroisse les jours de fêtes. Un particulier du même nom, âgé de 111 ans accomplis, vit & travaille encore dans la paroisse de Beynat, à deux lieux de Limoges, & a conservé l'usage de tous ses sens. Mr. Turgot, alors intendant de cette province, se déchargea de ses impositions en 1755.

Alexandre-Joseph Prusse de Jablonouski & Lachowce, comte Zawalow, palatin de Novogorod, chevalier des ordres du St. Esprit & de St. Hubert, ainsi que de l'Aigle Polonois, prince de Pologne & du St. Empire Romain, est mort à Leipzig le premier Mars des suites d'un coup d'apoplexie, dans la 66^{me} année de son âge. Ce seigneur attaché à la France par les liens du sang, s'étoit retiré là, lors des troubles de sa patrie. Il joignoit à une naissance aussi distinguée les plus vaites connoissances, & il s'étoit rendu précieux à tous les gens de lettres dont il étoit l'ami & le protecteur par l'établissement & la fondation d'une société qui porte son nom à Leipzig & qu'il a comblée de ses bienfaits.

Ignace comte de Szeceſeny, chambellan actuel de Sa Maj. Imp. & R. Apôst. & ancien général-major de ſes armées, eſt mort le 24 Fevrier, âgé de 65 ans.

Le comte Guillaume du Barry, mari de la célèbre Comteſſe, vient de mourir à Toulouse.

Pierre-Herman Doſquet, ancien évêque de Quebec, abbé-commandataire de l'abbaye-royale de Brailne, ordre de Prémontres, diocèſe de Soifſons, eſt mort à Paris le 4, âgé de 80 ans paſſés.

Jean-Marc-Antoine de Morell, comte d'Aubigny, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre-royal & militaire de Saint-Louis, gouverneur des ville & château de Falaiſe, y eſt mort le premier, dans la 77me. année de ſon âge.

Monsieur Dange, doyen des fermiers-généraux, vient de mourir, après une carrière auſſi longue qu'heureuſe, à l'âge de 83 ans. Sa fille, qui avoit épouſé le marquis de Paulmy, miniſtre d'état, étant morte ſans enfans, ſa ſucceſſion, eſtimée à douze ou treize millions, paſſe à trois de ſes neveux, dont l'un eſt premier-préſident du conſeil ſupérieur de Corſe. Mr. Mazade de Saint-Breſſon, tréſorier-général des états de Languedoc, pareillement mort ces jours-ci, laiſſe, dit-on, une ſucceſſion encore plus conſidérable, qui ſera recueillie par le duc de Villequier, ſon gendre.

On apprend de Lagowa, Vaivodie de Sendomir, qu'il y eſt mort un ancien militaire, âgé de 111 ans. Il ſe nommoit Jean Kaminski, & avoit ſervi dans ſa jeuneſſe ſous le prince Eugene de Savoye. Dans ſa ſoixantième année, il revint en Pologne avec le titre d'enſeigne, il ſ'y maria & eut pluſieurs enfans. Etant devenu veuf il ſe remarria à 92 ans & eut encore deux ſils de cette ſeconde femme. Cet officier n'avoit jamais été malade; à 110 ans il avoit encore la moitié de ſes dents; deux mois avant ſa mort, ſentant que les forces commençoient à lui manquer, il ſ'y prépara avec une grande préſence d'eſprit & avec toute la fermeté d'un chrétien.

Il est mort à Newcastle, en Angleterre, une pauvre veuve, nommée Anne Forste, âgée de 123 ans.

Dans le dernier Journal, page 407, ligne 23, *Zampiers*; lisez *Zampieri*. --- P. 408, l. 8, *recueil*, lisez *recueils*. --- P. 416 à la marge, *vient d'être*, lisez *il vient d'être*. --- P. 424, l. 17, lisez *de* 9 livres pour les souscripteurs. --- P. 455, effacez la note (a); cette ridicule exclamation a été ajoutée dans l'impression, on ne fait par qui ni pour quoi.

T A B L E

TURQUIE.	(<i>Constantinople.</i>	509
RUSSIE.	(<i>Petersbourg.</i>	510
POLOGNE.	(<i>Varsovie.</i>	511
ESPAGNE.	{	<i>Madrid.</i> 514
		<i>Barcelone.</i> 519
PORTUGAL.	(<i>Lisbonne.</i>	519
SUEDE.	(<i>Stockholm.</i>	520
ALLEMAGNE.	{	<i>Vienne.</i> 521
		<i>Darmstadt.</i> 523
		<i>Cassel.</i> 524
ITALIE.	{	<i>Rome.</i> 524
		<i>Venise.</i> 526
		<i>Naples.</i> 527
		<i>Malthe.</i> 529
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	530
FRANCE.	{	<i>Paris.</i> 535
		<i>Versailles.</i> 545
		<i>Nancy.</i> 548
		<i>Lettre de la Guadeloupe.</i> 548
PAYS-BAS.	(<i>Bruxelles.</i>	549
	<i>Morts.</i>	552